

UNDEF



The United Nations
Democracy Fund

**ÉVALUATIONS A POSTÉRIORI DES PROJETS FINANCÉS PAR LE
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA DÉMOCRATIE
Contrat NO.PD:C0110/10**

RAPPORT D'ÉVALUATION



TRANSTEC
PROJECT
MANAGEMENT

**UDF-RLC-07-200 – Human Rights Training and Capacity Building for
Indigenous people**

**Date: 18 Août 2011
Executive summary in English**

Remerciements

L'équipe responsable de la mission remercie M. Saul VICENTE VASQUEZ ; Mme Isabel QUEVEDO et les membres d'UCIF qui ont collaboré dans l'organisation et la réalisation des activités de cette mission au Mexique. Les évaluateurs souhaitent particulièrement remercier tous les bénéficiaires qui ont participé à ce processus d'évaluation, acceptant de parcourir de longues distances pour participer aux entretiens et partager leurs expériences et perceptions du projet.

En outre, nous remercions Mme Andrea CARMEN et le coordinateur de l'organisation partenaire du projet au Panama qui ont accepté de rencontrer la chef de mission à l'occasion de leur réunion annuelle « *Indigenous Peoples Global Caucus* », à New York, lui permettant ainsi d'avoir une meilleure connaissance et compréhension du projet.

Décharge

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité des évaluateurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis du FNUD, Transtec ou d'autres institutions et/ou personnes mentionnées dans ce rapport.

Auteurs

Ce rapport est rédigé par Luisa María AGUILAR et Martha MERLO.

Michel LEBLANC (Responsable du contrôle de qualité) fournit les conseils méthodologiques et éditoriaux et assure la qualité des documents.

Aurélie FERREIRA est gestionnaire du projet à Transtec et M. Eric TOURRES est directeur du projet à Transtec.

Table des matières

| | | |
|--------------|---|-----------|
| I. | EXECUTIVE SUMMARY | 1 |
| II. | RÉSUMÉ EXÉCUTIF | 5 |
| III. | INTRODUCTION ET CONTEXTE DU PROJET | 9 |
| (i) | Présentation du projet et objectifs de l'évaluation | 9 |
| (ii) | Méthodologie de l'évaluation | 9 |
| (iii) | Contexte du projet | 10 |
| (iv) | Le public cible du projet : critères de choix..... | 12 |
| (v) | Autres initiatives dans le domaine | 13 |
| IV. | OBJECTIFS, STRATEGIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET..... | 15 |
| (i) | Objectifs et stratégie du projet | 15 |
| (ii) | Groupes bénéficiaires et approche stratégique du projet | 16 |
| (iii) | Stratégies envisagées et appliquées | 16 |
| V. | QUESTIONS D'ÉVALUATIONS ET RÉPONSES TROUVÉES | 18 |
| (i) | Pertinence | 18 |
| (ii) | Efficiencie | 19 |
| (iii) | Efficacité | 21 |
| (iv) | Impact | 22 |
| (v) | Durabilité..... | 23 |
| VI. | CONCLUSIONS..... | 25 |
| VII. | RECOMMANDATIONS | 27 |
| VIII. | EVALUATION GLOBALE ET OBSERVATIONS FINALES..... | 29 |
| IX. | LIMITES, CONTRAINTES ET RESERVES | 29 |
| X. | ANNEXES..... | 30 |
| | ANNEXE 1 - Détails des questions d'évaluation | 30 |
| | ANNEXE 2 – Documentation consultée..... | 32 |
| | ANNEXE 3 – Liste des personnes interviewées | 33 |
| | ANNEXE 4 – Liste des acronymes | 35 |

I. EXECUTIVE SUMMARY

(i) The project

This report presents the findings of the evaluation of the regional project “**Human rights training and capacity-building for indigenous peoples.**” The project was coordinated and executed by the International Indian Treaty Council (IITC) in four Latin American countries, together with four implementing partners: ‘Centro de Proyectos de Desarrollo Integral’ from Guatemala; ‘Unidad de la Fuerza Indígena y Campesina’ (UFIC) from Mexico; ‘Kuna Youth Movement’ from Panama, and ‘Chirapaq’ from Peru. It was implemented over a period of two years (from September 1st, 2008 to August 31st, 2010) and its main objective was “to expand the awareness and build the ability to understand and use international human rights standards and mechanisms in support of local human rights issues, struggles and campaigns of Indigenous Peoples and civil society organizations, mainly at community level”.

The target audience consisted chiefly of indigenous peoples (men and women), especially community leaders who are skilled political lobbyists and are capable of replicating the training courses in their own intervention area. The audience included (i) many indigenous community members, indigenous community representatives, traditional indigenous village authorities, representatives of indigenous community agencies, and local political leaders; (ii) secondary school students, community leaders, community elders, and youth movement representatives; (iii) many leaders of representative organizations and of traditional local governments from diverse regions of the four countries that had benefited from the replication of the training and workshops.

The project aimed to build the indigenous peoples’ ability to participate and organize themselves, so that they can improve their lives in the areas of politics, community life and culture, and thus fight any form of discrimination and oppression.

(ii) Issues considered

The project aimed to be a **relevant** response to the indigenous communities’ problems and needs in Latin America and particularly in the four intervention countries. In many cases, these communities face abject poverty and are very vulnerable.

Since the last decade of the 20th century, the ethnic theme (*étnico*) has attracted public attention from a political standpoint. This is partly because of the emergence of several indigenous political movements during the 1980s and 1990s, and partly because of the expanding body of international jurisprudence recognizing indigenous peoples’ human rights. Likewise, in Latin America, the constitutional reform processes associated with democratization recognized the multicultural and multiethnic nature of these societies¹.

This project was therefore in line with government strategies that support indigenous peoples’ rights and sought to plug the information gaps on the international agreements, conventions and pacts concerning indigenous peoples’ rights. In this context, the project was relevant and responded to the needs of the beneficiaries, who had expressed their interest in learning how to use international bodies, particularly the United Nations, to advance their claims and to draw attention to the vulnerability and human rights violations that they face.

¹ Sieder, Rachel, *Multiculturalism in Latin America: indigenous rights, diversity and democracy*. Palgrave Macmillan, 2002.

The relevance of the strategy applied for the implementation of the project is medium. Two results out of the three initially envisaged were only partially reached.

Regarding the **effectiveness** of the project, the scheme of work planned for the training, as well as the various deadlines, was respected overall. The IITC mobilized a team of very committed and capable trainers. The production of the materials (Result 1 or R1 in the project document) was partially successful. The training curricula and the training handbook for the trainers (R3) have neither the structure nor the methodological approach necessary for such material, although the documents with the necessary information were gathered (and distributed only in CD form). Available budgetary resources were entirely spent. Although the IITC is unable to provide a calculation of the cost by workshop, it is estimated that almost all the funds were allocated to the training (R2).

The project generally succeeded in carrying out the activities envisaged for results R1 and R2. The results sought after by the training workshops, consisting of training new trainers, were achieved. When interviewed, those who had taken part in the training reported that they had been empowered by what they had learned. They said that, prior to training, they were not aware of the international instruments on the defense of their rights.

R3 envisaged the building of a curriculum model on 'teaching human rights in indigenous communities' and publishing it as a training manual. The documents used for the training are available, but the curriculum was not developed. The methodological and pedagogical aspects were not developed. In addition, there is no evidence of any analysis being made of the results and lessons learned during the training, which would have enabled adaption of the method and the tools to be reproduced. Consequently, one can conclude that the effectiveness of the project is rather weak, since the aim of the project was only partially achieved.

Regarding **efficiency**, there was a reasonable relationship between funds spent and results achieved. Co-financing of training by some local implementing partners boosted the impact of UNDEF funding.

The project had significant **impact**. It (i) contributed to raising the awareness of and training actors who wished to promote indigenous peoples' rights from an international point of view; and (ii) contributed to the capacity building of leaders. Training was leveraged because some participants were able to organize new training courses and further disseminate information in their communities. Nevertheless, even if the workshops brought relevant information, the participants who were interviewed said they would have liked to have received more concrete guidance on the procedures and mechanisms to follow (in other words, a roadmap indicating the actions to be taken step by step).

Impact was also hampered due to the lack of any mechanism for the inter-country management of the project's activities, such as peer-to-peer monitoring, exchange of experience, etc., between the four countries. If such a mechanism had been available, lessons learnt could have been distilled and analyzed, thus enhancing the project's impact. A broader strategic approach would also have made it possible to go beyond factual information and to use the meetings and training organized to identify local intervention strategies effective in a range of settings.

When assessing **sustainability**, several positive factors should be highlighted: (i) the recognition and expertise of the IITC and the implementing partners' organizations in the defense of the indigenous peoples' rights; (ii) the priority given by the project to the training of local actor-relays (training of trainers, indigenous trainers) to reinforce their capacity to replicate this training in other indigenous communities. The IITC and its partners have shown their willingness to continue the process initiated, which will lead to a lasting impact and reinforce a democratic process in other countries.

While other factors that promote sustainability are clearly seen in the willingness of implementing organizations, these would still need to be reinforced at the operational level. This would involve (i) working on indigenous peoples' human rights as a crosscutting issue at local, regional and national levels, in order to mobilize stakeholders in the construction of a favorable environment for the inclusion of and non-discrimination against indigenous communities; and (ii) completing the development of the pilot education program on human rights, centered on international legal instruments. Both i) and ii) have only been partly achieved.

Financial viability must also still be ensured, because the organizations involved in the project lack the necessary resources to guarantee the continuity of similar training workshops – which they would like to replicate in other Latin American countries.

Regarding the project's **added value**, the funding granted by UNDEF provided very significant support for the implementation of the regional training programme managed by the IITC and brought added value to the coordination work of its partners. The project also met the very real needs of the participants, by supporting direct access to the information and the training on indigenous peoples' human rights, as set out in the treaties, agreements and other international instruments. These initiatives helped kick start a process of strengthening the participation capacities of the indigenous communities, so that they can defend their rights and fight all forms of discrimination.

(iii) Conclusions

- The project supported a series of training workshops that improved participants' knowledge of the international legal instruments protecting their rights in four countries of Latin America. Participants also disseminated awareness they had gained by organizing additional training in their communities. The effect of this training varied. In some cases, participants' awareness was raised and there was more readiness to engage in the construction of an environment that encourages respect for and exercise of indigenous peoples' rights. In other cases, even when participants said they were very satisfied, there was little in the way of follow-up actions.

- The project reinforced the IITC's program of training trainers and increased its visibility as an organization engaged in the recognition and protection of indigenous rights. The four implementing organizations were members of the IICT, and also had an opportunity to strengthen their capacities and knowledge of the local situation and the needs of the indigenous communities involved in the project.

- The project strategy aimed at disseminating information and increasing beneficiary groups' awareness of human rights and the international protection framework. This approach was justified and relevant, because it met the needs of the target audience. The activities carried out strongly contributed to raising awareness among the beneficiaries, to supporting better knowledge and understanding of human rights, and to motivating beneficiaries to seek effective ways to defend themselves. These results are very positive.

- In terms of effectiveness, the selected strategy was not well designed. Achieving the sought-after results would have required working harder on development of the pedagogical approach necessary to achieve a sustainable impact for this training. Moreover, a local monitoring system would have made it possible to support the beneficiary groups in the practical application of the knowledge acquired, to tackle the rights abuses that affect them. The project was mainly focused on mobilizing the partner organizations' members, with little regard for establishing significant collaboration with other actors involved in the same intervention fields.

- A wide range of materials was identified for the workshops, but this material still needs to be organized. The beneficiaries ask for very functional tools related to the mechanisms they must follow when there are claims of or action linked to rights abuses; if possible, these tools should take into consideration the diversity of languages and dialects.

(iv) Recommendations

- In the short term, the evaluators recommend that the IITC and the implementing partners consider a continuity phase for the initiatives carried out. An action plan, developed after analysis of the proposals made by the stakeholders involved in the project, would enable completion of the actions that did not succeed. Such a plan would also be a relevant answer to the requests made by the beneficiaries. In particular, this would involve:

- The development of supporting materials that include precise guidance on the procedures and mechanisms to be followed when implementing an international standard;
- Finalizing the production of the curricula and the training manual for the trainers, by developing in advance the methodological aspects and the tools for their practical application;
- Considering the publication of a simple directory of the existing indigenous organizations, as well as the stakeholders in civil society and their donors who include indigenous communities among their priorities;
- Taking into account the beneficiaries' wish to take part in further training, sending updates with the latest news on indigenous peoples' rights and closely monitoring developments.

- In the medium and long term, the project should develop a strategic vision centered more on the application of rights. This would mean responding to the requests made by the project's target audience, which would involve:

- Reinforcing the participation capacities of the indigenous movements and grassroots organizations, so they can make their voice and opinions heard; this would call for support for the preparation of their messages;
- Supporting the representation of indigenous communities in the political sphere (especially at local level), and in particular improving the representation of women with a view to reinforcing their democratic participation;
- Reinforcing the leadership capacities of women in the defense of their rights;
- Widening collaboration and relations with civil society organizations outside the IITC umbrella, in order to increase the potential political influence and the change impact of the interventions.

II. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

(i) *Le projet*

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation du projet régional « Human rights training and capacity-building for indigenous peoples ». Il a été exécuté dans quatre pays d'Amérique Latine sous la coordination de l'International Indian Treaty Council (IITC) en partenariat avec quatre organisations nationales: « Centro de Proyectos de Desarrollo Integral » au Guatemala ; « Unidad de la fuerza indigena y Campesina » (UFIC), au Mexique ; « Kuna Youth Movement » au Panama et « Chirapaq » au Pérou. Le projet a été réalisé durant une période de deux ans (du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2010). Il avait pour objectif de : « renforcer et d'élargir la connaissance, la compréhension et l'application des droits humains établis dans les traités et accords internationaux, auprès des peuples autochtones et des organisations de la société civile, principalement au niveau communautaire ».

Le public cible était composé prioritairement par des groupes indigènes (hommes et femmes), notamment des leaders communautaires ayant une certaine capacité d'incidence politique auprès des autorités locales et capables de répliquer les formations reçues. Parmi eux, on peut citer : (i) Un grand nombre de membres des communautés indigènes, des représentants des communautés indigènes, des autorités villageoises traditionnelles, des représentants des agences gouvernementales indigènes et des leaders politiques locaux ; (ii) Des étudiants de l'école secondaire, des leaders communautaires, des aînés de communautés, des jeunes représentés par le Mouvement de jeunes ; (iii) Un nombre important de leaders d'organisations représentatives et de gouvernements traditionnels locaux des diverses régions des quatre pays ont bénéficié de répliques des formations et ateliers.

Le projet a voulu contribuer au renforcement des compétences de participation et d'organisation des populations indigènes pour améliorer leur situation sur les plans politique, communautaire et culturel et pour faire reculer toute forme de discrimination et d'oppression.

(ii) *Questions traitées*

Le projet cherche à offrir une réponse **pertinente** aux problèmes et aux besoins des communautés indigènes en Amérique latine et en particulier dans les quatre pays d'intervention. Dans un grand nombre de cas, ces communautés sont touchées par des situations de grande pauvreté et de vulnérabilité. Depuis la dernière décennie du 20^{ème} siècle, le thème ethnique (*étnico*) est devenu un point qui attire l'attention dans le domaine politique à cause d'une part, de l'apparition de plusieurs mouvements politiques indigènes dans les années 80 et 90 et d'autre part, à cause du fait que les droits humains des indigènes ont été reconnus par la jurisprudence internationale. Par ailleurs, en Amérique latine, un processus de réformes constitutionnelles a été initié reconnaissant la dimension multiculturelle et multiethnique de ces nations². Le projet est donc aligné sur les stratégies gouvernementales d'appui aux droits des peuples autochtones et cherche à combler le vide existant au niveau de l'information sur les accords, conventions et pactes internationaux en matière des droits des indigènes. Dans un tel contexte, le projet est pertinent et répond aux attentes des groupes bénéficiaires qui ont manifesté leur intérêt pour la connaissance des mécanismes à suivre pour accéder aux instances internationales concernées, notamment les Nations Unies, afin de soumettre leurs revendications et vulgariser les situations de vulnérabilité et de violation auxquelles ils sont confrontés. Les thématiques abordées à partir d'une approche intégrale axée sur la complémentarité des droits humains avec les droits économiques, sociaux et culturels (sécurité alimentaire, droits à la terre, indicateurs culturels) renforcent également la pertinence des formations réalisées. A l'inverse, la pertinence de la stratégie appliquée pour la mise en œuvre du projet reste à prouver. Deux résultats sur les trois initialement prévus ont été partiellement atteints.

² Sieder, Rachel, *Multiculturalism in Latin America: indigenous rights, diversity and democracy*. Palsgrave Macmillan, 2002.

En termes **d'efficience**, le plan de travail retenu pour les formations ainsi que les différentes échéances ont été respectés dans l'ensemble. L'IITC a mobilisé une équipe de formateurs très engagés et de qualité. D'autre part, la production des matériaux (R1) a été partiellement réussie. En revanche, le modèle de Curricula et le Manuel de Formation des formateurs (R3) n'ont ni la structure ni l'approche méthodologique requises pour une telle publication bien que les documents d'information soient recompilés (édités uniquement en CD). Par rapport à la disponibilité des ressources matérielles, le budget a été entièrement dépensé. Même si l'IITC ne dispose pas d'un calcul du coût par atelier, on peut estimer que quasi l'entièreté des fonds a été allouée aux formations (R2). Pour chaque atelier, les déplacements des formateurs nationaux et internationaux ainsi que les frais de participation des bénéficiaires, les matériaux d'appui et les frais d'organisation ont été financés par le projet. Dans certains cas, l'organisation partenaire du pays a cofinancé l'activité.

Aucun dispositif spécifique ne semble avoir été prévu pour la gestion inter-pays du projet, que ce soit pour le suivi, la capitalisation ou les échanges mutuels entre les quatre pays. Pourtant si cela avait été réalisé, les leçons tirées auraient pu être analysées de manière bénéfique. Une approche stratégique plus globale aurait permis d'aller au delà de l'information et de profiter des rencontres et formations organisées pour identifier une stratégie concertée d'intervention locale même si des bases sont déjà posées.

Si on s'intéresse à **l'efficacité**, on peut dire que, pour les résultats R1 et R2, le projet a globalement réussi à réaliser les activités prévues. Le but poursuivi par les ateliers de formation, de renforcement des capacités des « *formateurs des formateurs* » a été acquis de manière positive. Les groupes bénéficiaires ayant participé aux formations déclarent en avoir tiré des apprentissages encourageants et significatifs car ils ne connaissaient pas l'existence des instruments internationaux qui portaient sur la défense de leurs droits. Les formations ont eu également des effets significatifs sur les leaders des communautés qui y ont assisté puisque ils ont été capables d'organiser des actions similaires dans leurs communautés. Néanmoins, si les ateliers ont apporté des informations pertinentes, les participants souhaitent recevoir davantage d'orientations concrètes sur les procédures et mécanismes précis à suivre avec par exemple une feuille de route indiquant pas à pas les actions à mener.

Le R3 prévoyait de construire un modèle de Curricula sur les droits humains des peuples autochtones et de le publier sous le format d'un Manuel de formation. Les documents utilisés dans le cadre des formations sont disponibles mais l'élaboration du Curricula n'a pas été réalisée. Les aspects méthodologiques et didactiques ne sont pas développés. Par ailleurs, on ne retrouve pas une analyse des résultats et des leçons apprises lors des formations qui permettraient d'adapter la méthode et les outils à reproduire.

On peut conclure que le degré d'efficacité du projet est faible puisque l'objectif poursuivi par le projet n'a été réalisé que de manière partielle.

Le projet a eu un **impact** certain à trois niveaux distincts. Il a réussi à (i) sensibiliser et former des acteurs qui souhaitent s'engager efficacement dans la construction d'un environnement de respect et d'exercice des droits des peuples autochtones à partir d'une perspective internationale, (ii) renforcer les capacités des leaders par l'amélioration des connaissances et de la compréhension des instruments juridiques internationaux, enfin (iii), l'IITC et ses partenaires ont démontré leur volonté de poursuivre le processus initié pour atteindre un impact durable et renforcer un processus démocratique dans d'autres pays

Pour l'appréciation de la **durabilité**, les facteurs positifs à relever sont : (i) la reconnaissance et l'expertise de l'IITC et des organisations partenaires dans la défense des droits des peuples autochtones ; (ii) la priorité accordée par le projet à la formation d'acteurs-relais locaux (formateurs de formateurs, formateurs autochtones...) pour renforcer leurs capacités de répliquer ces formations dans d'autres communautés indigènes.

D'autres facteurs de durabilité, malgré le fait qu'ils sont très présents dans la volonté des organisations, nécessiteraient encore d'être renforcés sur le plan opérationnel. Ainsi : (i)

travailler les droits humains des indigènes comme une approche transversale aux niveaux local, régional et national afin de mobiliser les différents acteurs engagés; (ii) compléter le développement du programme pilote d'éducation aux droits humains, axé sur les instruments légaux internationaux, sont des composants qui n'ont été que partiellement aboutis.

La durabilité financière reste également à assurer car les organisations impliquées dans le projet ne disposent pas de ressources pour garantir la continuité d'ateliers de formation similaires qu'elles aimeraient pourtant répliquer.

(iii) Conclusions

- Le projet a soutenu une série de formations qui ont permis d'établir une connaissance de base des instruments juridiques internationaux de protection des droits des peuples indigènes dans quatre pays d'Amérique latine. Le caractère novateur de la démarche a suscité un mouvement de réplication, notamment grâce aux formations. Cependant l'engouement a été variable ; on aura en effet observé une autonomie et un sens de l'initiative grandissant chez certaines organisations, là où d'autres auront faiblement participé.

- Le projet a contribué au renforcement du programme de formation de formateurs de l'IITC et fourni une plus grande visibilité en tant qu'organisation engagée dans la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones. Les quatre organisations membres de l'IITC ont également eu l'opportunité de renforcer leurs capacités et connaissances sur les réalités et les besoins locaux des communautés indigènes impliquées dans le projet.

- La stratégie du projet visait l'amélioration de l'information et des opportunités de formation des groupes bénéficiaires en matière des droits humains ainsi que du cadre de protection international. Cette approche est justifiée et pertinente car elle répond aux besoins ressentis par les populations concernées. Les activités réalisées ont motivé la population bénéficiaire à chercher des voies effectives pour se défendre. Ces résultats sont hautement positifs.

- La stratégie choisie n'a pas été suffisamment développée, ce qui a minimisé l'efficacité du projet. Elle aurait dû adopter une approche plus pédagogique. En outre, un dispositif de suivi de proximité aurait permis d'accompagner les bénéficiaires dans l'application concrète du savoir acquis pour résoudre les cas de violation des droits qui les affectent. Le projet s'est de plus focalisé principalement dans la mobilisation des membres des organisations partenaires sans réussir à établir des collaborations significatives avec d'autres acteurs impliqués dans les mêmes domaines d'intervention. Ces deux éléments ont réduit le potentiel de durabilité du projet.

- La diversité des matériaux a été répertoriée dans le cadre des ateliers mais nécessite encore d'être organisée. Les bénéficiaires demandent des outils très opérationnels sur les mécanismes à suivre lors des revendications ou des actions de défense des droits abusés, si possible en tenant compte de la diversité des langues et dialectes.

- L'élaboration du curricula et du Manuel de formation des formateurs nécessite d'être complétée aux niveaux pédagogique et méthodologique.

(iv) Recommandations

- A court terme, les évaluatrices recommandent à l'IITC et aux organisations partenaires d'envisager une phase de continuité des initiatives réalisées. Un plan d'action élaboré sur base d'une analyse des propositions faites par les acteurs impliqués dans le projet devrait permettre de compléter les actions qui n'ont pas abouti. Il s'agirait notamment de :

- Elaborer des matériaux d'appui contenant des orientations précises sur les procédures et mécanismes à suivre pour appliquer les normes internationales ;
- Finaliser la production du curricula et du Manuel de formation des formateurs, en développant davantage les aspects méthodologiques et les outils d'application pratique ;
- Considérer l'édition d'un Directoire simple répertoriant les organisations d'indigènes existantes ainsi que les acteurs de la société civile et les bailleurs qui tiennent les communautés indigènes comme priorité ;
- Prendre en considération le souhait des bénéficiaires de participer à des nouvelles formations et d'accéder à un accompagnement de proximité pour rendre effectives leurs revendications et pratiques.

▪ A moyen et long terme, il serait pertinent d'évoluer *vers une vision stratégique axée sur l'application des droits tout en soutenant les partenariats et la dimension participative*, ceci pour s'assurer d'un impact durable.

Il s'agirait de répondre aux demandes exprimées par le public cible du projet. Pour ce faire, il faudrait :

- Renforcer les capacités de participation des groupements, mouvements et organisations de base indigènes pour faire entendre leur voix de manière efficace tout en prévoyant un appui dans la préparation des messages à faire entendre et des sujets à débattre ;
- Appuyer la représentativité des communautés indigènes dans les lieux politiques (auprès des autorités locales) et notamment la représentativité des femmes dans la perspective d'un renforcement de la participation démocratique ;
- Renforcer les capacités de leadership des femmes dans la défense de leurs droits ;
- Elargir les collaborations et relations de partenariat en impliquant des organisations de la société civile, externes aux membres de l'IITC, en vue d'accroître le potentiel d'incidence politique et de changement.

III. Introduction et contexte du projet

(i) Présentation du projet et objectifs de l'évaluation

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation du projet « Human rights training and capacity-building for indigenous peoples ». Ce projet régional développé dans quatre pays d'Amérique Latine (le Guatemala, le Mexique, le Panamá et le Pérou) a été exécuté sous la coordination de l'International Indian Treaty Council (IITC) et en partenariat avec quatre organisations nationales: « Centro de Proyectos de Desarrollo Integral » au Guatemala ; « Unidad de la fuerza indígena y Campesina » (UFIC), à Oaxaca au Mexique ; « Kuna Youth Movement » au Panama et « Chirapaq » au Pérou. La durée du projet s'est étendue du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2010. Le budget total et le montant de la subvention accordée par le FNUD s'élèvent à 150.000 \$US.

Cette mission d'évaluation s'inscrit dans le cadre des évaluations à posteriori des projets financés par le Fond des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD) et a pour objectif « *d'entreprendre en profondeur l'analyse des projets financés par le FNUD en vue d'acquérir une meilleure connaissance des éléments constituant un projet réussi. En contrepartie, cela aidera le FNUD à élaborer ses stratégies futures. Les évaluations permettent également d'aider les parties prenantes à déterminer si leurs projets ont été mis en œuvre en accord avec le document du projet et si les résultats attendus ont été atteints* ».

(ii) Méthodologie de l'évaluation

Au Mexique, la mission d'évaluation a été réalisée par une experte internationale et une experte nationale engagées selon le contrat cadre signé entre le FNUD et Transtec. La méthodologie d'évaluation est celle présentée dans le Manuel Opérationnel régissant ce contrat. Elle est accompagnée des précisions spécifiques apportées par la Note de Démarrage. Selon les dispositions établies, les documents relatifs au projet ont été transmis aux évaluateurs en avril 2011 (voir Annexe 2, Documentation consultée). Sur base d'une première analyse documentaire, l'équipe des évaluatrices a préparé la Note de Démarrage (UDF-RLC- 07- 200) précisant les méthodes d'analyse ainsi que les différents techniques et instruments de recherche utilisés pour réaliser l'évaluation. Il faut noter que la mission s'est déroulée en deux temps :

- 1) Au Mexique (District fédéral (DF) et Cuernavaca, Etat de Morelos), du 9 au 13 mai 2011 ; période durant laquelle les évaluatrices ont interviewé un certain nombre d'intervenants membres de l'UFIC, des bénéficiaires du projet et des acteurs externes au projet, tels que:
 - Le coordinateur national du projet ;
 - Des membres de l'équipe responsable de la coordination des ateliers de formation (Morelos et Sonora) ;
 - Des responsables des sessions de formation ;
 - Des leaders des communautés et organisations indigènes bénéficiaires des formations aux droits humains (focus group et entretiens téléphoniques) ;
 - Des acteurs externes impliqués dans des domaines d'intervention et/ou des projets similaires.
- 2) A New York :
 - Rencontre avec la coordinatrice de l'entité bénéficiaire, l'*International Indian Treaty Council (IITC)*, et les membres des organisations partenaires : *Unidad de la fuerza indígena y Campesina (UFIC)*, Mexique et *Kuna Youth Movement*, Panama.

La liste complète des personnes interviewées est présentée dans l'Annexe 3.

(iii) Contexte du projet

En Amérique latine, la pauvreté est fortement présente chez les peuples autochtones. Au-delà de ce constat général, certaines caractéristiques sont propres à chacun des quatre pays d'intervention du projet :

Ainsi, on peut dire qu'au Guatemala, plus de la moitié de la population se trouve dans une situation de pauvreté. Sur 11 237 196 habitants enregistrés (selon le recensement de 2002), 4 710 440 sont indigènes. Ces derniers font l'objet d'une forte discrimination raciale, sociale, économique et culturelle. 80% d'entre eux vivent dans la pauvreté et environ 40% sont analphabètes. Leur participation politique est encore très faible (seulement 12,4% des députés hommes et 3% des femmes au Congrès sont d'origine indigène³). Depuis l'Accord sur l'Identité et les Droits de Peuples Indigènes, en 1996, qui a donné fin aux 38 ans de conflits internes, on constate certaines avancées comme la Création du Bureau de défense des Femmes⁴, la constitution des Commissions Paritaires et des Commissions spéciales avec la participation des indigènes ainsi qu'une amélioration dans les services de santé et d'éducation⁵. Cependant, l'accès à la justice, la participation politique, la possession de la terre et l'éducation bilingue et culturelle restent problématiques pour les populations indigènes.

Quant au Panama, il détient une position privilégiée en termes de croissance et de développement en Amérique latine. Dans le classement selon l'Indice de Développement Humain (IDH), il se situe premier pour l'Amérique Centrale et quatrième pour l'Amérique Latine mais, selon la Banque Mondiale, les inégalités demeurent extrêmement marquées. Environ 40,5% de la population totale vit dans la pauvreté. Pour les populations indigènes, la situation est encore plus grave puisque 95,4% des indigènes vivent en situation de pauvreté et 86,4% en situation d'extrême pauvreté. En outre, le Panama n'a pas encore ratifié la Convention 169 de l'OIT (Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989). En ce qui concerne le respect des droits humains, le pays dispose d'une législation très variée, obtenue grâce à la capacité des peuples autochtones à mener des plaidoyers et des audits sociaux pertinents. Néanmoins, force est de constater que les violations des droits humains sont encore présentes notamment en matière de discrimination, d'expulsion et de casement des droits au travail.

Le Pérou est un pays émergent avec un IDH très élevé mais il reste marqué par de fortes inégalités du point de vue économique. Sur l'ensemble des foyers pauvres, 43% sont indigènes⁶. Les chercheurs et les ONG dénoncent le double discours tenu dans ce pays. D'une part, le Pérou a ratifié la Convention 169 de l'OIT et sa législation prévoit des consultations des peuples autochtones. D'autre part, la nouvelle Constitution a abrogé l'*inembargabilidad* des terres indigènes ; ce qui suppose qu'elles peuvent être négociées en fonction de l'économie de marché⁷. Etant donné que la Convention 169 de l'OIT n'est pas appliquée, les indigènes se trouvent dans une situation de totale vulnérabilité.

En ce qui concerne le Mexique, il s'agit d'une République démocratique, représentative et fédérale, composée par 32 états fédéraux. Selon le recensement de 2010, sa population atteint les 112 336 538 habitants dont plus de 20 millions vivant dans la capitale. En 2009, le Mexique était la 14ème puissance économique mondiale avec un PIB de 874, 810 millions de dollars⁸. Au classement de l'IDH, il occupait la 56^{ème} place⁹ en 2010. Pour ce qui est de l'indice de

³ Comisión Europea. Documento de Estrategia Guatemala 2002-2006.

⁴ Defensoría de Mujeres

⁵ Comisión interamericana de Derechos Humanos, Quinto Informe sobre la Situación de los Derechos Humanos en Guatemala, Capítulo X, Los derechos de los Pueblos Indígenas. 2001. La Comisión debe remarcar que el incremento de la cobertura de los servicios de salud y educación en las áreas indígenas no ha sido desarrollado respetando las costumbres y cultura indígena, sino con criterios más propios de los ladinos, característica de la acción de los organismos gubernamentales guatemaltecos cuando actúan sin consulta ni participación de las poblaciones concernidas y en particular los indígenas

⁶ Sieder, Rachel. *Multiculturalism in Latin America : indigenous rights, diversity and democracy*. Palgrave Macmillan, 2002.

⁷ website <http://www.aidesep.org.pe>

⁸ <http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/GDP.pdf>

⁹ En <http://hdr.undp.org/en/statistics/>

corruption de transparence international, il était classé 98^{ème}¹⁰. Présents dans 39 866 communautés, les peuples indigènes représentent approximativement 12 millions de personnes et 13,5% de la population mexicaine en 2010. Dans 2 315 municipalités, la population est majoritairement indigène. La disponibilité des logements et leur accès aux services communautaires sont considérablement inférieurs à la moyenne nationale. La majorité des indigènes habitent les zones rurales sans accès à l'eau. L'expropriation des terres par les entreprises privées et la dégradation de l'environnement ont eu une influence déplorable sur la qualité de vie des communautés¹¹. De plus, les indigènes font face à de graves problèmes d'accès à l'éducation (1 personne sur 5 est analphabète) et aux services de santé (1 personne sur 4 n'accède pas aux services de santé). Leur espérance de vie ne dépasse pas 69 ans bien que pour le reste de la population, elle soit de 76 ans¹². Quant à leur situation économique, le constat est que 25% de la population indigène occupée ne reçoit pas de revenus et 56% gagne moins que deux salaires minimum¹³.

Par ailleurs, le Plan National de Développement (2006-2012) prévoit d'intégrer totalement les peuples autochtones et les communautés indigènes au développement économique, social et culturel du pays de manière à enrichir la société de leur patrimoine culturel et garantir l'accès des communautés indigènes à la juridiction de l'Etat.

En ce qui concerne les droits indigènes précisément, on peut dire que le Mexique a ratifié, en 1991, la Convention 169 de l'OIT et qu'il a modifié, en 1992, l'article 4 de la Constitution reconnaissant le caractère multiculturel du pays. En 2001, une réforme constitutionnelle en matière des droits et culture indigènes fut réalisée et donna lieu au mouvement indigène porté par l'EZLN¹⁴. En outre, la modification de l'Art. 2 de la Constitution (en 2001) place dans les mains des entités fédératives la possibilité d'annuler ou de restreindre le droit à la libre détermination des peuples autochtones. Les adéquations législatives au niveau local et leur application concrète sont néanmoins très diverses. En tout état de cause, les peuples indigènes ne cessent d'être confrontés à des situations sérieusement problématiques et, par conséquent, continuent à présenter de nombreuses revendications. Le Centre des droits humains Miguel Agustín Pro (Prodh) affirme qu'il n'y a aucune protection ou garantie des droits des peuples indigènes mais qu'au contraire une claire violation « légalisée » est constatée. Un des aspects-clés de la violation des droits s'explique dans le cadre de la lutte pour le maintien de la biodiversité au niveau mondial. Au Mexique, les domaines naturels protégés se trouvent dans des municipalités indigènes. Plusieurs d'entre eux sont considérés comme zones sacrées et rituelles et possèdent de nombreux sites archéologiques que les indigènes protègent et auxquels ils réclament leur appartenance. Toutefois, diverses législations visant la privatisation de ces ressources naturelles ont été approuvées. Elles représentent une menace considérable pour les peuples indigènes¹⁵. En effet, selon le diagnostic des Droits humains de l'AOCDDUNH, il est urgent d'éviter les déplacements forcés mais aussi l'expulsion des femmes indigènes¹⁶.

De plus, dans le Plan National de Développement, certaines difficultés ou situations problématiques sont identifiées telles que l'application du cadre juridique de protection des droits indigènes, le respect des procédures judiciaires, la faible participation des indigènes aux processus électoraux, leur très faible représentativité dans les organes législatifs et politiques. A cela, il faut ajouter la mauvaise coordination qu'il existe entre le gouvernement fédéral, les

10 En http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2010/results

11 Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, "Diagnóstico sobre la Situación de los Derechos Humanos en México", México D.F. 2003

12 Datos provisionales del Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática, Censo Nacional de Población y Vivienda 2010. México.

13 Cantidad menor que debe recibir en efectivo el trabajador por los servicios prestados en una jornada de trabajo. Los salarios mínimos se fijan por la Comisión Nacional de los Salarios Mínimos integrada por representantes de los trabajadores, patrones y el Gobierno. Para el 2011 fue de \$58.21 pesos mexicanos (promedio), equivalente a \$4.97usd (al tipo de cambio del 16 mayo 2011).

14 Ejército Zapatista de Liberación Nacional.

15 Centro de Derechos Humanos "Miguel Agustín Pro Juárez" AC. *Derechos incumplidos, violaciones legalizadas. Los derechos humanos en el sexenio 2000-2006*. Primera edición: México, DF, noviembre de 2006

16 Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, "Diagnóstico sobre la Situación de los Derechos Humanos en México", México D.F. 2003 p137.

différents états et les organisations de la société civile qui travaillent pour les droits des indigènes¹⁷. Très souvent les actions ne sont pas harmonisées et se chevauchent du fait que les différents intervenants ne sont pas au courant des interventions menés par d'autres acteurs¹⁸.

C'est dans un tel contexte que l'UFIC a décidé de focaliser son projet sur le renforcement de la connaissance, la compréhension et l'application des droits humains établis dans les traités et accords internationaux, auprès des peuples autochtones.

(iv) Le public cible du projet : critères de choix

Le public cible visé par le Document de Formulation du projet était composé prioritairement par des groupes indigènes (hommes et femmes), des leaders communautaires et représentants d'organisations indigènes, des dirigeants politiques et leaders d'opinion, des autorités villageoises ainsi que par des étudiants de l'enseignement secondaire supérieur.

Au Mexique, de nombreux membres des bureaux de l'UFIC (organisation responsable de la coordination du projet au niveau national) ont bénéficié des activités réalisées dans le cadre du projet. Par exemple, sur un total estimé de 28 organisations ayant participé à l'atelier de Morelos, 24 étaient membres de l'UFIC.

Dans le cas des deux ateliers organisés au Mexique (Sonora et Morelos), la totalité des participants appartenaient à des organisations et/ou des communautés indigènes, provenant des Etats suivants : Tlaxcala, Tabasco, Sinaloa, Nuevo León, Hidalgo, Guerrero, Campeche, District Fédéral (DC), Chiapas, Querétaro, Tamaulipas, Michoacán, Puebla, Durango, Jalisco, Morelos, Etat de Mexico, San Luis Potosí, Sonora y Oaxaca.

Au total, une vingtaine d'états du pays étaient représentés.

Le choix des zones géographiques pour l'organisation des ateliers est justifié par le fait que : (i) Pour l'état de Morelos, l'accès est très facile pour les participants provenant du District Fédéral (environ une heure de déplacement) mais aussi pour ceux venant d'autres états. De plus, dans cette région, la situation des peuples autochtones est caractérisée par de sérieuses violations de leurs droits (appartenance de la terre, protection des ressources naturelles, productivité et sécurité alimentaire...). Il est également à noter que l'UFIC, responsable de l'organisation de l'atelier, dispose d'une bonne base sociale dans cette zone.

(ii) En ce qui concerne l'état de Sonora, zone éloignée se trouvant au Nord à la frontière avec l'Arizona (USA) et habitée par plusieurs tribus et communautés indigènes, l'organisation bénéficiaire (IITC) y est également présente depuis de longues années.

Globalement, les mêmes critères de sélection des groupes bénéficiaires ont été appliqués dans l'ensemble des ateliers et activités réalisés dans les quatre pays impliqués dans le projet. Il s'agissait d'identifier des personnes (leaders) disposant d'une certaine capacité d'incidence politique auprès des autorités locales et capables de répliquer les formations dans leur contexte respectif. En outre, le projet voulait contribuer au renforcement des compétences de participation et d'organisation des populations indigènes dans le but d'améliorer leur situation sur les plans politique, communautaire et culturel et de faire reculer toute forme de discrimination et d'oppression.

¹⁷ Entrevista personal con Dolores Soto, Coordinadora del trabajo con Pueblos Indígenas de Amnistía Internacional, México. 6 de mayo 2011.

¹⁸ Natalia Barreto, op cit.

(v) *Autres initiatives dans le domaine*

Plusieurs initiatives visant la reconnaissance des droits des peuples autochtones sont en cours au Mexique¹⁹. Elles sont réalisées aussi bien au niveau des organisations de la base²⁰ que des communautés indigènes elles-mêmes ou encore des centres des droits humains et organisations étatiques.

Au niveau gouvernemental:

▪ **La Commission Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones** est un organisme décentralisé de l'Administration Publique Fédérale qui travaille en faveur des indigènes. Les instances responsables des droits humains des indigènes sont : (i) La Direction pour le renforcement des capacités ; (ii) la Direction pour le renforcement des relations institutionnelles. La première organise des ateliers pour les leaders indigènes et communautaires²¹ alors que la deuxième est responsable de la sensibilisation et de la formation des fonctionnaires publics intervenant auprès des populations indigènes en matière diversité culturelle²².

▪ Le Secrétariat du Gouvernement est actif à travers l'**Unité pour la Promotion et Défense des Droits Humains** dont l'objectif est de coordonner les initiatives de promotion et de défense des droits humains dans l'Administration Publique Fédérale et d'établir des relations entre la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) et les autres institutions nationales et internationales œuvrant dans ce domaine.

▪ **La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)** est une entité autonome avec un statut juridique et un patrimoine appartenant à l'Etat du Mexique. Son objectif est la protection des droits humains stipulés dans la Constitution mexicaine. Elle reçoit des plaintes de violations des droits humains et adresse des recommandations non contraignantes aux autorités concernées. Elle se charge également de faire la promotion des études, des formations et de la diffusion des droits humains aux niveaux national et international.

Au niveau de la Société Civile

▪ **Le Centre des droits humains Miguel Agustín Pro Juárez A. C.²³ (Prodh)** développe plusieurs initiatives de promotion des droits humains et des droits des peuples autochtones. Il organise des formations et réalise des publications sur le thème des droits des peuples indigènes (voir Annexe 2, Documentation consultée).

▪ **Le Centre des droits humains Fray Francisco de Vitoria** a pour but de défendre et promouvoir les droits humains, en particulier ceux des populations les plus vulnérables et discriminées. Il offre de l'assistance légale aux victimes de violations des droits humains dans leur parcours auprès des instances publiques de protection, des autorités nationales et des organismes internationaux. Ce centre mène également des recherches, réalise des formations et des séances de sensibilisation.

▪ **Le Centre des droits humains Montaña Tlachinollan** est une ONG présente depuis 14 ans dans les communautés des peuples Nauas, Na Savi (Mixtecos), Me'phaa (Tlapanecos), Amuzgos et Mestizos de la Montaña, et Costa Chica de Guerrero. Elle lutte pour la justice et le respect des droits humains. Elle dispose de plusieurs publications sur les droits des indigènes et s'occupe également du suivi des plaintes relatives aux violations en offrant notamment de l'assistance technique.

¹⁹ Les informations présentées ici sont limitées au Mexique qui est le pays visité par la mission.

²⁰ La typologie des organisations proposée par le « Manuel à l'usage des acteurs non étatiques » (IMVF, 2008) se base sur le niveau de structuration des acteurs non étatiques. Selon ce classement, les organisations de base correspondent aux organisations disposant d'un fort ancrage territorial, par sa proximité et sa connaissance du contexte, et avec une grande capacité de mobilisation sociale

²¹ Entrevista telefónica con Elvia Rosa Martínez, Directora de Fortalecimiento de Capacidades de la CDI.

²² Entrevista personal con Irving Manchinely Mota, Jefe de Departamento Relaciones Interinstitucionales para la Sensibilización de la CDI. Viernes 6 mayo 2011.

²³ <http://centroprodh.org.mx/>

- **Serpaj** est une ONG de promotion de la paix et de la résolution des conflits sociaux. Elle intervient dans les domaines de la recherche, la formation (ateliers sur les droits humains et le cadre légal), l'assistance technique pour l'incidence politique et rédige de nombreuses publications sur les droits humains.

- **Le Réseau des Droits des enfants** regroupe 63 ONG²⁴ présentes dans 14 états du Mexique et travaillant pour les enfants et adolescents en situation de vulnérabilité. Le réseau organise notamment des formations sur les droits des enfants et réalise des audits sur la défense des droits.

- **Le Réseau Todos los Derechos para Todos y Todas (TDT)** comporte environ 72 organisations dans plus de 23 états mexicains. Il intervient dans la défense des droits humains et appuie particulièrement les initiatives concertées visant l'incidence sur le thème des droits de l'homme.

Les organisations internationales jouent un rôle très important au Mexique que ce soit par la diffusion d'informations et la sensibilisation que par leur appui aux populations via des projets et actions très concrets.

- **Amnesty International** centre ses priorités d'intervention sur la formation dans le but notamment de réduire les disparités entre les femmes et les hommes en matière d'*empowerment*. Cette ONG cherche également à promouvoir une meilleure articulation entre les acteurs engagés dans la protection des droits des peuples indigènes et organise des ateliers gratuits sur les droits humains. Avec le **Centre Prodh**, ils ont publié plusieurs documents parmi lesquels le Manuel « *Conoces la Déclaration de las Naciones Unidas sobre los derechos de los Pueblos indíengas²⁵ ?* »

- **Human Righth Watch** mène des recherches rigoureuses et pertinentes sur les droits humains et assure un suivi de la situation des droits humains dans le pays.

Parmi les initiatives soutenues par **les bailleurs internationaux**, on peut citer :

- **La Délégation de l'Union Européenne (DUE)** qui, dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), organise au Mexique des appels à propositions chaque année. Dans ce contexte, l'UNAM a réalisé un projet de recherche portant sur le renforcement du leadership et répertoriant dans une base des données les leaders actifs dans le pays. Dans l'état d'Oaxaca, le projet EDUCA travaille sur le renforcement des capacités des leaders indigènes en matière de transparence et de bonne gouvernance. Néanmoins, lors de l'interview avec l'évaluatrice, la responsable de la section Droits Humains et Culturels a confié qu'il y avait très peu d'organisations qui présentent des projets focalisés sur les peuples autochtones.

- Les Nations Unies, notamment le **Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme**, jouent un rôle remarquable au Mexique. En outre, le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** et l'**Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID)**, à travers le fond Espagne-PNUD, appuient divers projets pour promouvoir et défendre le développement conçu comme le droit des peuples²⁶. Plusieurs de ces acteurs interviennent dans des domaines similaires à ceux du projet. Dès, ils pourraient être des partenaires potentiels de l'UFIC dans l'appui à la continuité des actions post-projet.

²⁴ Voir liste des organisations membres en http://www.derechosinfancia.org.mx/Red/red_esp2.htm

²⁵ « Connais-tu la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones ? »

²⁶ <http://www.fondoespanapnud.org/>

IV. Objectifs, stratégie et mise en œuvre du projet

(i) Objectifs et stratégie du projet

Le projet s'est fixé pour objectif de « renforcer et d'élargir la connaissance, la compréhension et l'application des droits humains établis dans les traités et accords internationaux auprès des peuples autochtones et des organisations de la société civile, principalement au niveau communautaire ». En ce qui concerne le degré de réalisation de cet objectif, on constate que les résultats initialement escomptés sont globalement atteints. En effet, la connaissance et la compréhension des droits humains sont renforcées. Par contre, en ce qui concerne leur application concrète, les acquis ne sont pas totalement suffisants.

| Activités | Résultats et effets | Objectifs de développement |
|---|--|---|
| <p>(i) Elaboration et diffusion d'un programme de formation en matière de droits humains, comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des modules de formation ; - Des prospectus informatifs ; - Des PowerPoint de support thématique ; - L'évaluation et l'adéquation des modules et matériaux didactiques. <p>(ii) Réunions de planification et coordination entre les organisations partenaires des quatre pays.</p> | <p>Résultat 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur des thèmes spécifiques, tels que: Déclaration des NU sur les droits des Peuples autochtones ; Droits humains et Climat ; Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; Droits humains et pesticides ; Mécanismes pour porter plainte ; autres thèmes spécifiques selon les contextes. <p>Bénéficiaires : les participants aux différentes activités du projet dans les quatre pays (données quantitatives non disponibles).</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Information et formation sur les droits des peuples autochtones établis dans les traités, accords et autres instruments internationaux ; 2. Renforcement des capacités de participation des peuples autochtones dans l'exercice de leurs droits afin de combattre toute forme de discrimination ; 3. Sensibilisation et prise de conscience des peuples autochtones par rapport à leurs droits collectifs indispensables pour leur bien-être et leur développement intégral. |
| <p>Six ateliers de formation organisés au :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guatemala (Novembre 2008 et Mars 2009) ; • Panamá (août 2009) ; • Mexique (Novembre 2008 et Juillet 2009) ; • Pérou (Janvier 2009 et Novembre 2009). | <p>Résultat 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de leadership aux niveaux politique, organisationnel et communautaire, axé sur des thématiques spécifiques relatives aux droits des peuples autochtones. <p>Bénéficiaires : environ 790 leaders²⁷ communautaires et d'organisations de la Société Civile, susceptibles d'organiser des actions de démultiplication et de dissémination dans leurs milieux respectifs.</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conception, production et diffusion d'une Curricula et d'un Manuel de Formation. | <p>Résultat 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des documents à structurer dans un Modèle de Curricula sur les droits humains des peuples autochtones (devant encore être testé, adapté et diffusé). <p>Bénéficiaires : les membres de l'IITC et des 4 organisations partenaires du projet, impliqués dans la sensibilisation et la formation aux droits humains dans les quatre pays concernés.</p> | |

²⁷ Il s'agit du chiffre indiqué dans le Rapport Narratif Final du projet mais il semblerait que ce soit un chiffre estimatif. En effet, les données enregistrées dans les listes de participants interviewés n'étaient pas claires.

(ii) Groupes bénéficiaires et approche stratégique du projet

Le projet comportait des interventions dans quatre pays partenaires : Guatemala, Mexique, Panamá et Pérou. Les groupes bénéficiaires étaient les suivants :

- Un grand nombre de membres des communautés indigènes, majoritairement des leaders d'organisations indigènes, des représentants de communautés indigènes, des autorités villageoises traditionnelles, des représentants des agences gouvernementales indigènes et des leaders politiques locaux. Ils ont bénéficié de formations dans le cadre des ateliers organisés ;
- Des étudiants de l'école secondaire, des leaders communautaires, des aînés de communautés, des jeunes représentés par le Mouvement de jeunes ;
- Des leaders indigènes d'organisations provenant de plusieurs pays d'Amérique latine (Venezuela, Panama, Bolivie, Mexique, Chili, Colombie, Equateur, Costa Rica, Nicaragua, Guatemala, Argentine). Ils se sont réunis dans le cadre de l'Atelier²⁸ réalisé au Pérou ;
- Un nombre important de membres communautaires, de leaders d'organisations représentatives et de gouvernements traditionnels locaux des diverses régions des quatre pays qui ont bénéficié des répliques des formations et ateliers.

Selon les données du Rapport narratif final, 790 leaders au total ont été formés. Le nombre exact de bénéficiaires est difficile à évaluer étant donné que le nombre de participants prévu pour chaque atelier ne coïncide pas avec le total indiqué mais est inférieur. En tous cas, il est vrai que les activités de formation ont été accessibles à un nombre important des participants.

(iii) Stratégies envisagées et appliquées

Telle que présentée dans le document de formulation²⁹, la stratégie du projet s'est axée sur l'information des populations bénéficiaires à propos des traités et accords internationaux de protection des droits des peuples autochtones. Le but de cette stratégie était de garantir une amélioration dans l'accès et l'application de leurs droits. A travers l'organisation d'ateliers et de programmes de formation, le projet visait le renforcement des capacités des groupes bénéficiaires afin que ces derniers prennent conscience qu'aucune forme de discrimination envers eux n'est tolérable mais aussi qu'ils fassent respecter et promeuvent leurs droits. En outre, le projet entendait renforcer les compétences de participation et d'organisation des populations indigènes pour améliorer leur situation sur les plans politique, communautaire et culturel et pour faire reculer toute forme de discrimination et d'oppression.

Le projet était axé sur trois composantes : (i) Développement, production et diffusion des programmes et matériels de formation ; (ii) Conduite de 6 sessions de formation au sein des communautés indigènes, auprès essentiellement des leaders communautaires et représentants des organisations ; (iii) Développement, finalisation et diffusion du manuel de formation « *Teaching Human Rights in Indigenous Communities* » (« Enseignement des droits humains dans les communautés indigènes »).

Par rapport au résultat 1, la mission d'évaluation a constaté l'existence de nombreux matériaux, supports utilisés lors des formations. Il faut néanmoins signaler que plusieurs de ces supports avaient déjà été produits préalablement au projet par l'organisation bénéficiaire. Un niveau de réalisation satisfaisant est observé pour le résultat 2. Il s'agit sans aucun doute de la composante du projet qui fut la plus travaillée. L'appréciation des formateurs et des bénéficiaires interviewés le confirment en reconnaissant leur méconnaissance des dispositifs internationaux avant les formations. Quant au résultat 3, un certain nombre de documents pouvant servir de supports aux formations ont été édités et recompilés mais sans constituer une vraie curricula. En guise d'observation générale par rapport à la stratégie retenue par le projet, on peut conclure que, même si l'information sur le cadre légal est nécessaire, elle n'est pas suffisante. En effet, pour améliorer sensiblement et durablement le respect et l'exercice des droits humains des peuples autochtones, la démarche stratégique appliquée aurait dû être

²⁸ Dans le cadre du II Sommet Latino-Américain sur le Changement Climatique et l'Impact dans les peuples Autochtones

²⁹ Document de Formulation du projet (Contrat), du 22/08/2008

davantage articulée sur une approche intersectorielle et interinstitutionnelle et conçue sur le long-terme. Néanmoins, le projet a contribué à la création d'un cadre de sensibilisation et d'information pouvant constituer une base importante pour organiser et accompagner les populations indigènes afin qu'ils participent à la conception et la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes. Ces appréciations seront développées dans le chapitre IV de ce rapport.

V. Questions d'évaluations et réponses trouvées

Les questions essentielles qui ont été traitées durant l'évaluation portent sur les critères-clés d'évaluation établis par le CAD³⁰ à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Un point supplémentaire est ici consacré à la valeur ajoutée du FNUD. Les questions d'évaluation et sous-questions sont détaillées dans l'Annexe 1.

(i) **Pertinence**

Le projet cherche à offrir une réponse **pertinente** aux problèmes et aux besoins des communautés indigènes en Amérique latine, notamment dans les quatre pays d'intervention. Dans de nombreux cas, elles se trouvent en situation de grande pauvreté et de vulnérabilité. Depuis la dernière décennie du XX^{ème} siècle, la thématique de l' « ethnie » fait l'objet d'une attention particulière dans le domaine politique en raison notamment de l'apparition de plusieurs mouvements politiques indigènes durant les années 80 et 90 mais aussi de la reconnaissance des droits humains des indigènes par la jurisprudence internationale. Par ailleurs, en Amérique latine, un processus de réformes constitutionnelles a été initié, reconnaissant la dimension multiculturelle et multiethnique des nations³¹. Le projet s'aligne donc tout à fait sur les stratégies gouvernementales d'appui aux droits des peuples autochtones et cherche à combler le vide existant au niveau de l'information et sensibilisation sur les accords, conventions et pactes internationaux en matière des droits des indigènes.

Au Mexique, le Plan National de Développement du gouvernement a retenu le développement des peuples autochtones comme objectif prioritaire mais ne délivre pas une mention spécifique aux droits humains. Quant à la Commission Nationale pour le Développement des Peuples Indigènes³², elle définit la reconnaissance et la promotion des droits indigènes dans ses plans stratégiques et concentre les activités de sensibilisation et de formation auprès des fonctionnaires de l'Etat. Ainsi, le projet s'avère complémentaire et cohérent par rapport aux priorités politiques retenues par les instances étatiques.



Atelier de formation à Atlacholoaya, Morelos, México.

Dans le contexte mexicain, la situation des droits des populations indigènes est très difficile pour différentes raisons telles que la faiblesse du système judiciaire (98% d'impunité³³), de la grande pauvreté touchant les populations indigènes (les femmes en particulier) et la méconnaissance des droits humains. La pertinence du projet par rapport aux besoins et préoccupations des groupes cibles n'est plus à démontrer. D'ailleurs, les groupes-cibles ont

³⁰ Le Comité d'Aide au développement de l'OCDE.

³¹ Sieder, Rachel, *Multiculturalism in Latin America: indigenous rights, diversity and democracy*. Palsgrave Macmillan, 2002.

³² Elle est mentionnée dans le document « La vigencia de los derechos Indígenas en México ». CDI, diciembre 2007.

³³ Entretien personnel avec Natalia Barreto, op cit.

témoigné ouvertement de l'intérêt et l'utilité d'être informés sur les droits les concernant et les différentes voies pour se défendre et changer leurs conditions de vie. Les thématiques abordées durant les ateliers de formation coïncidaient également avec les attentes des participants. En outre, les rapports établis entre les droits des communautés indigènes, la DESC³⁴ et les questions relatives à la sécurité alimentaire et les indicateurs culturels étaient particulièrement appropriés aux inquiétudes des participants. Néanmoins, les besoins des participants concernent aussi la connaissance des mécanismes concrets pour accéder à la justice aussi bien aux niveaux local et national qu'international. Ils espéraient recevoir davantage d'informations pointues sur ces sujets.

Comme dans les formations organisées par l'IITC et l'UFIC, la méthode utilisée lors des ateliers était centrée sur la présentation d'informations appuyée par des matériaux audiovisuels. Des séances en groupes permettaient aux participants de poser des questions et d'échanger leurs avis. Elles ont été très appréciées par les bénéficiaires. Quant aux différents matériaux utilisés, l'équipe des évaluatrices a eu l'occasion de les analyser et considère que des corrections sont nécessaires pour optimiser leur pertinence par rapport aux groupes destinataires. Il serait utile de compléter les textes avec des illustrations et images qui améliorer la compréhension de ceux qui ne maîtrisent pas parfaitement l'espagnol. En outre, une attention devrait être accordée aux langues vernaculaires. Lors des entretiens réalisés durant la mission, d'autres acteurs (Centre Prodh, Amnesty et CDI) ont partagé des matériaux déjà publiés sur les mêmes sujets. Ceux-ci auraient pu appuyer les activités menées par l'UFIC.

(ii) *Efficiencia*

Quant à l'appréciation de l'**efficacité** du projet, il importe tout d'abord de signaler que la mission s'est limitée à un seul pays (Mexique) ; ce qui n'autorise pas une perception pointue de l'efficacité régionale de l'action. Il n'a pas été possible de rencontrer les responsables de la gestion dans les autres pays partenaires. En outre, il faut mentionner que les entretiens avec le coordinateur national au Mexique ainsi que la réunion avec le coordinateur au Panama et la coordinatrice générale du projet (à NY) n'ont pas apporté des informations suffisamment précises à ce sujet. Toutefois, on peut constater que le plan de travail retenu pour les

formations (R2) ainsi que les différentes échéances ont été globalement respectés. Seule la formation à Lima au Pérou, prévue initialement en septembre 2009, a été postposée jusqu'en janvier 2010. Les six ateliers de formation prévus dans les quatre pays ont été réalisés. L'IITC a mobilisé une équipe de formateurs très engagés et compétents. Par contre, la production des matériaux (R1) n'a été que partiellement réussie. Quant à la construction d'un modèle de Curricula et de Manuel de Formation des formateurs (R3), ces documents n'ont ni la structure ni l'approche méthodologique requises pour une telle publication bien que les documents d'information aient été recompilés (édités uniquement en CD).



Conclusions de l'Atelier de formation, Atlacholoaya, Morelos, Mexique.

³⁴ Derechos Económico, Sociales y Culturales.



Groupe de travail, Atelier Atlacholoaya, Morelos, Mexique.

d'approximativement 14.000U\$, l'UNDEF a financé les 50% des dépenses.

Au niveau de la disponibilité des ressources matérielles, le budget a été entièrement dépensé. Même si l'IITC ne dispose pas d'un calcul du coût par atelier, on peut estimer que presque la totalité des fonds a été allouée aux formations (R2). Pour chaque atelier, les déplacements des formateurs nationaux et internationaux ont été financés par le projet ainsi que les frais correspondant à la participation des bénéficiaires (déplacement et séjour), les matériaux d'appui et les frais d'organisation. Dans le cas de l'atelier de formation tenu à Morelos (le plus cher des six), il a été cofinancé par l'organisation locale (UFIC et d'autres partenaires locaux). Pour un coût total de cet atelier

En ce qui concerne la relation coût/bénéfice du projet, les résultats atteints sont fortement valorisés par les groupes bénéficiaires et les formateurs, comme le montre l'analyse des 178 évaluations des ateliers complétées par les participants. Par exemple, une importante majorité de participants ont indiqué qu'à l'issue des ateliers, ils détenaient une plus grande connaissance de leurs droits humains et des procédures pour les faire respecter et mettre en avant leurs revendications en tant que communautés indigènes. De plus, près de 90% des participants ont signalé que les informations reçues durant les ateliers étaient très utiles pour leur travail sur les difficultés/problèmes rencontrés par eux-mêmes ou dans leur communauté³⁵. Selon les opinions recueillies chez les formateurs, ils apprécient les nombreux feedbacks positifs et très utiles fournis par les participants qui, dans l'ensemble, sont très intéressés et engagés dans les ateliers de formation.

Malgré tout, une limite peut être signalée : celle d'avoir considéré les ateliers de formation (R2) comme l'axe-clé de la stratégie du projet sans avoir suffisamment exploité la mise en œuvre des initiatives de suivi, permettant l'application des apprentissages reçus. Le suivi stratégique permettant d'apprécier la qualité et les effets des actions menées fut trop limité. Cet aspect pourrait précariser les résultats et l'impact du projet.

Par rapport à la gestion et au suivi du projet dans son ensemble, les évaluatrices ont l'impression qu'aucun dispositif spécifique n'a été prévu. Les coordinateurs nationaux n'ont pas eu l'occasion de mettre sur pied une démarche de capitalisation et d'échanges mutuels qui aurait facilité un processus d'analyse des leçons tirées. Les activités réalisées s'inscrivent davantage dans une démarche institutionnelle de chaque organisation partenaire que dans une logique de gestion d'un projet spécifique ayant des objectifs et des résultats précis à atteindre. Il semblerait que ces organisations aient comme but principal de réaliser des ateliers de formation comme partie de leur stratégie institutionnelle. Cette dynamique ne permet pas de capitaliser les atouts d'une approche inter-pays et interinstitutionnelle visant à organiser des interventions d'un plus grand potentiel de changement. Cette vision plus globale aurait permis d'aller au delà de l'information et de profiter des rencontres et formations organisées pour identifier une stratégie concertée d'intervention locale même si des bases sont jetées.

³⁵ Ces exemples sont tirés de la compilation des 178 formulaires d'évaluation remplis par les participants des ateliers de formation.

(iii) Efficacité

Pour ce qui est de l'**efficacité**, autre critère-clé d'évaluation, il est appréciable que le projet ait globalement réussi à mener les activités prévues pour les résultats R1 et R2. Pour le R1, certains matériaux et documents d'appui aux formations ont été mis à la disposition des participants. Plusieurs d'entre eux étaient des documents déjà utilisés par l'IITC avant le projet. Chaque participant a reçu un CD contenant une copie des exposés, PowerPoint ainsi que quelques outils d'orientation sur les procédures à suivre en cas de plainte. Le R2 est certainement le résultat le plus réussi. Les ateliers de formation initialement prévus ont été réalisés et ont donné lieu à de bons résultats. Les groupes bénéficiaires ayant participé aux formations déclarent en avoir tiré des apprentissages significatifs et encourageants. Même s'ils

« On m'a convoquée au bureau du Procureur pour dire qui était l'assassin de mon mari mais je ne le connais pas. Depuis lors je n'ai plus aucune nouvelle ».

Témoignage de l'épouse d'un militant, défenseur des droits à la terre, assassiné en juillet 2009.

avaient participé auparavant à des initiatives sur le développement rural, ils ne connaissaient pas l'existence d'instruments internationaux portant sur la défense de leurs droits. Par conséquent, ils se sentent en quelque sorte mieux protégés maintenant. Les ateliers leur ont apporté des informations pertinentes même s'ils souhaitaient recevoir des orientations plus concrètes quant aux procédures et mécanismes précis à mobiliser (feuille de route indiquant pas à pas la marche à suivre). Lors des focus group tenus à Cuernavaca (Morelos), les participants ont témoigné de sérieuses situations de

violation de leurs droits. Un des participants à l'atelier de formation, militant engagé dans la cause des droits à la terre des peuples indigènes, a été assassiné (juillet 2009). Son père avait été déjà assassiné en juin 1992 pour la même cause. Le Collectif des indigènes³⁶ a soumis un dossier auprès des autorités locales compétentes sans recevoir aucun suivi. Le dossier est dit égaré. Ils ont fortement sollicité l'aide extérieure pour pouvoir recourir aux instances internationales compétentes. Ils demandent un appui de la part du projet pour mener les démarches auprès de la justice. Il semble donc que l'approche méthodologique mériterait d'être enrichie et plus didactique en vue d'expliquer concrètement et précisément comment appliquer les mécanismes de protection dans les espaces de communication et de négociation avec les autorités locales. Malgré leur enthousiasme, tous les participants ne sont pas capables de manière certaine de mener efficacement des actions d'incidence politique auprès des autorités locales. Selon l'avis de l'équipe d'évaluatrices, ce résultat aurait nécessité un dispositif de suivi plus adapté à chaque contexte spécifique en termes d'efficacité.

Les ateliers ont eu des effets visibles sur les leaders des états qui ont participé puisque ils ont été capables d'organiser des actions de démultiplication et de diffusion des informations dans leurs communautés. Dans ce sens, l'objectif du renforcement des capacités des « *formateurs des formateurs* » a été positivement rencontré. Les formateurs interviewés (Hidalgo, Morelos, Sonora, Panama) ont mis en avant le processus parcouru. Ils ont d'abord participé comme bénéficiaires des formations et sont actuellement responsables de la démultiplication des initiatives de formation dans leurs communautés et leur pays.

« Nous ne sommes pas contre le développement, mais, nous voulons y participer, être consultés et que nos communautés soient écoutées. Ces ateliers nous ont donné des éléments pour mieux nous défendre. Nous avons de l'espoir ».

Témoignage d'une femme ayant participé à l'atelier de Morelos

Pour le R3, le projet visait la constitution d'un modèle de Curricula sur les droits humains des peuples autochtones et sa publication sous forme d'un Manuel de formation des formateurs. Même si l'IITC a réussi à compiler la totalité des documents utilisés lors des formations réalisées (exposés, mémoires des ateliers, déclarations élaborées par les participants,

³⁶ Consejo de los Pueblos

témoignages, listes de participants), on ne peut pas dire que le produit élaboré est un vrai Manuel de Formation. Les aspects méthodologiques et didactiques ne sont pas suffisamment développés. Par ailleurs, on ne retrouve pas une analyse des résultats et des leçons apprises lors des formations qui permettrait d'adapter la méthode et les outils à reproduire. En outre, lors des entretiens tenus au Mexique, les participants n'avaient pas encore reçu cette publication. La coordinatrice du programme (IITC) nous a procuré une copie des documents qui feront partie du Manuel (elle envisage de les distribuer auprès des membres des pays bénéficiaires), mais pas une version structurée finale.

On peut conclure que le degré d'efficacité du projet est relativement faible puisque l'objectif poursuivi par le projet n'a été que partiellement réalisé.

(iv) Impact

La mission d'évaluation constate différents niveaux d'impact des actions menées dans le cadre du projet. Celui-ci a contribué à sensibiliser un nombre important d'acteurs pour qu'ils s'engagent efficacement dans la construction d'un environnement favorable au respect et à l'exercice des droits des

peuples autochtones, à partir d'une perspective internationale. Les leaders communautaires ont dénoncé les situations très difficiles auxquelles les communautés indigènes sont confrontées. Le fait d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits et surtout de savoir que leurs demandes peuvent être soutenues internationalement, les motive à poursuivre leur combat. La coordinatrice du projet (IITC) a confié que des groupes bénéficiaires de Guatemala, Panama et

Mexique ont sollicité leur assistance technique pour

réaliser un recueil de témoignages et propositions sur le développement des droits humains. Ce recueil serait remis au CERD, la Commission inter-américaine des Droits Humains OAS ainsi qu'aux rapporteurs spéciaux au sein du système des NU. Même si on ne peut affirmer que ces consultations soient le fruit direct des formations organisées, il est clair qu'elles témoignent d'une volonté des communautés affectées par les situations de violence, d'injustice et de discrimination à se défendre et à faire valoir leurs droits. Cette dynamique est fondamentale car, à côté des situations spécifiques de violation des droits, ce qui préoccupe et déplaît les populations rencontrées est le fait que ce soient d'autres personnes qui prennent les décisions à leur place (les autorités, les entreprises, etc.) en leur imposant des projets allant à l'encontre de la défense de leurs coutumes et modes de vie. Ils ne sont jamais consultés et se trouvent dans une situation de totale impuissance.



Séance de Clôture de l'Atelier organisé à Atlacholoaya, Morelos, Mexique.

« Cette formation a été comme une graine qu'on sème et qui peut grandir et produire quelque chose de fort, très valable pour la communauté ».

Témoignage d'un vieillard indigène Yaqui, de Sonora, au Mexique, après l'atelier sur les droits humains en 2009 :

Au contraire, une meilleure connaissance de leurs droits les rend plus confiants et réveille chez eux l'envie d'agir et d'exprimer leur mécontentement et inquiétudes. Ces bénéficiaires ont également pris conscience de l'importance de communiquer avec les autorités locales (même s'ils n'ont pas trop d'espoir d'être écoutés) et d'être représentés au niveau politique local. Cette prise de conscience est un effet très positif du projet. Le défi majeur reste de ne pas frustrer cette attente mais de prévoir l'accompagnement nécessaire pour orienter ces populations dans les démarches à suivre (quoi faire, comment, où et avec qui) afin qu'elles puissent conquérir progressivement une place de respect, de dignité et de participation politique.

Le renforcement des capacités des leaders constitue l'aspect le plus valorisé par les bénéficiaires car ils peuvent jouer un rôle mobilisateur très important sur les populations autochtones. Ainsi, à Sonora, les participants ont cherché à se grouper en coopérative et à obtenir le statut légal pour commercialiser les plantes médicinales. Ils ont également pris en main la coordination du jardin botanique local. En outre, 7 ateliers sur les droits des indigènes ont été répliqués dans 4 localités Yaquis : Huirivi (1), Pótam (2), Vicam Pueblo (2) et Vicam Estación (2).

Cependant, en termes quantitatifs, il demeure difficile d'apprécier précisément le nombre des bénéficiaires ayant directement bénéficié du projet³⁷. L'analyse de l'impact du projet à ce niveau (femmes/hommes, leaders, régions et profil des populations bénéficiaires...) n'a pas été réalisée.

L'IITC et ses partenaires montrent la volonté de poursuivre le processus initié pour atteindre un impact durable et renforcer ce processus de reconnaissance des peuples autochtones en tant qu'acteurs démocratiques dans d'autres pays d'Amérique latine. Il semblerait que ces populations aient sollicité d'être formées et accompagnées également.

(v) **Durabilité**

En juillet 2011, le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) prévoyait d'accorder à l'International Indian Treaty Council (IITC) le statut consultatif général en reconnaissance de sa trajectoire et de son engagement depuis plus de 37 ans pour la cause des peuples autochtones. Cette décision renforce également le potentiel institutionnel de l'IITC et indirectement des quatre organisations partenaires du projet qui sont membres de l'IITC. On peut en déduire que les organisations impliquées dans l'exécution du projet disposent d'une expertise et reconnaissance internationale pouvant contribuer à la durabilité de l'action menée.

Le document de formulation du projet³⁸ visait le renforcement de plusieurs facteurs de durabilité. La mission d'évaluation a analysé le degré de réalisation atteint :

- La priorité accordée à la formation d'acteurs-relais locaux (formateurs de formateurs, formateurs autochtones...) dans le but de renforcer leurs capacités de réplique des formations dans d'autres contextes constitue un des aspects les plus réussis du projet. Les entretiens ont permis de recueillir les témoignages des participants qui, ayant eu l'occasion de suivre un des ateliers, sont devenus eux-mêmes aujourd'hui des formateurs dans les zones d'intervention. C'est le cas pour Morelos et Sonora (au Mexique) et pour un membre du Mouvement Kuna Youth au Panama où cet effet multiplicateur du projet dans les communautés d'appartenance des participants est assuré.
- Un deuxième facteur poursuivi est celui du *mainstreaming* des droits humains visant à intégrer cette approche transversale aux niveaux local, régional et national. Son but est de mobiliser les communautés, programmes universitaires et organisations membres de la société civile comme acteurs engagés dans la construction d'un environnement favorable à l'inclusion et la non-discrimination des communautés indigènes. Selon les acteurs rencontrés par la mission d'évaluation, ce facteur de durabilité est moins présent. Le projet s'est fortement centré sur l'articulation en interne de chacune des

³⁷ Au Mexique, selon les données des listes de participants, environ 115 personnes ont bénéficié des formations (80 à Morelos et 35 à Sonora). Selon les coordinateurs le nombre a été beaucoup plus élevé

³⁸ Document de Formulation du projet (Contrat), du 22/08/2008.

organisations partenaires. D'ailleurs, un travail important a été réalisé avec les antennes locales des organisations coordinatrices ainsi qu'avec les formateurs. Mais, la coordination avec d'autres acteurs externes à ces organisations n'a pas été cherchée. La création durable d'un environnement propice à l'exercice des droits peut être considérée comme une faiblesse du projet.



Atelier de formation d'acteurs-relais locaux organisé par UFIC, à Tlaxcala, Mexique.

- Finalement, l'IITC voulait développer un programme pilote d'éducation aux droits humains, axé sur les instruments légaux internationaux. Le programme devait comprendre la production de matériaux et d'un modèle de curricula de formation des formateurs en droits humains et d'assistance technique en la matière. L'objectif était de garantir la continuité des formations et d'atteindre de nouveaux formateurs. Cette composante n'a été que partiellement aboutie. Des documents contenant les exposés sur des thématiques spécifiques tels que les instruments internationaux, le changement climatique et droits des peuples indigènes, les indicateurs culturels, la sécurité alimentaire, etc. ont été préparés et peuvent être intégrés dans un Manuel de Formation. Néanmoins, les aspects complémentaires et fondamentaux dans un programme de formation (vision et priorités stratégiques, approche méthodologique, modalités de suivi et d'application pratique des apprentissages, etc.) sont toujours à élaborer.
- En ce qui concerne la durabilité financière, il est très important de signaler que les organisations impliquées dans le projet ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer la continuité des ateliers de formation similaires aux six ateliers réalisés dans le cadre du projet. Or, elles veulent répliquer ces formations dans d'autres pays de l'Amérique latine. Mais, les frais de déplacements des formateurs internationaux et des bénéficiaires ainsi que le coût de séjour des participants représentent des montants inaccessibles pour elles. Par contre, localement, des rencontres plus modestes, organisées auprès de plus petits groupes avec des participants qui peuvent accéder facilement aux lieux de rencontre sont susceptibles d'être réalisées.
 - **Au niveau des groupes bénéficiaires directs**, l'appui du FNUD à l'UFIC , à travers ce projet, a répondu à des besoins réels des acteurs en favorisant leur accès à l'information et à une série de formations portant sur les droits des peuples autochtones tels qu'établis dans les traités, accords et autres instruments internationaux. Les séances de formation ont jeté les bases pour initier un processus de renforcement des capacités des communautés indigènes pour la défense de leurs droits et la lutte contre toute forme de discrimination. Les rencontres organisées ont permis la sensibilisation et la prise de conscience

des groupes bénéficiaires quant à leurs droits collectifs indispensables à leur développement et bien-être. Les bénéficiaires rencontrés ont manifesté leur confiance dans les Nations Unies (FNUD) qui les ont appuyés et qui sont conscients de leur situation problématique.

▪ **Au niveau des organisations partenaires**, la contribution du FNUD a fourni un appui très significatif à la mise en œuvre d'un programme de formation régional géré par l'IITC et a apporté une valeur ajoutée aux efforts de coordination de ses partenaires : « Centro de Proyectos de Desarrollo Integral » au Guatemala ; « Unidad de la fuerza indígena y Campesina » (UFIC) à Oxaca au Mexique ; « Kuna Youth Mouvement » au Panama et « Chirapaq » au Pérou. Il a permis la formation des formateurs de formateurs autochtones dans chaque organisation. De cette façon, les capacités de chacune à répliquer les formations dans des communautés éloignées ont été multipliées.

VI. Conclusions

(i) Introduction aux instruments juridiques internationaux de protection des droits des peuples autochtones

Le projet a permis d'organiser des ateliers de formation et sensibilisation dans quatre pays de l'Amérique latine. Ceux-ci ont amené les groupes bénéficiaires à une prise de conscience de leurs droits humains et du cadre légal existant pour leur protection mais aussi de l'importance de connaître et d'utiliser les mécanismes pertinents pour faire valoir ces droits. On constate une démultiplication des sensibilisations réalisées par les formateurs autochtones dans d'autres zones et communautés indigènes. L'effet de ces formations est variable. Dans certains cas, on observe un renforcement des groupes bénéficiaires qui sont mieux informés et ont déjà atteint un certain niveau d'autonomie. Dans d'autres cas, même si le niveau de satisfaction des participants est élevé, les actions de suivi ont été trop peu présentes.

(ii) Renforcement des capacités et du programme de formation des organisations responsables de l'exécution du projet

L'IITC travaille à l'échelle mondiale pour la souveraineté et l'autodétermination des peuples autochtones ainsi que pour la reconnaissance et la protection de leurs droits, des traités, des cultures traditionnelles et des terres sacrées. Il a choisi quatre organisations membres pour coordonner les activités du projet dans les pays impliqués. Le projet a donné à une équipe de formateurs internationaux de l'IITC l'opportunité de renforcer leurs capacités et connaissances sur les réalités et les besoins locaux des communautés indigènes des quatre pays visités. Il a apporté également une contribution importante au programme de formation de formateurs de l'IITC bien que la systématisation des nouveaux matériaux et outils n'a pas été complètement appliquée. En outre, ces initiatives ont aussi renforcé la visibilité de l'IITC et de ses partenaires.

(iii) Approche stratégique choisie

L'IITC a voulu centrer la stratégie du projet sur l'amélioration de l'information et des opportunités de formation des groupes bénéficiaires en matière des droits humains et du cadre de protection international. Du point de vue de la pertinence, cette approche est justifiée car elle répond aux besoins ressentis par les populations concernées mais, du point de vue de l'efficacité, cette stratégie n'est pas suffisamment aboutie. Premièrement, s'agissant d'un projet qui voulait être pilote et aboutir à la production d'un modèle de Curricula des droits humains des peuples autochtones, la stratégie aurait dû dépasser le stade informatif et développer davantage l'approche pédagogique nécessaire pour optimiser les effets durables des

formations. Ainsi, l'élaboration d'un cadre conceptuel, méthodologique et opérationnel aurait été opportune. Deuxièmement, si le projet cherchait à améliorer le cadre d'application des droits humains établis dans les traités et accords internationaux auprès des peuples autochtones, un dispositif de proximité aurait permis d'accompagner les groupes bénéficiaires dans l'application concrète des connaissances acquises selon les problématiques et situations qu'ils souhaitaient résoudre. Ce résultat, même s'il a été partiellement réalisé par certaines groupes, n'a pas été facile pour un grand nombre de bénéficiaires qui, plus conscients de leurs droits, veulent changer leur situation. Ils constatent l'indifférence des autorités vis-à-vis de leurs propositions et un faible changement au niveau des politiques publiques locales. Finalement, malgré la volonté présentée dans le document du projet, l'articulation avec les organisations de la société civile et avec le gouvernement a été insuffisante. La stratégie du projet s'est focalisée principalement dans la mobilisation de ses propres membres et de ceux des organisations partenaires sans parvenir à mobiliser des échanges et articulations avec d'autres acteurs. En ce sens, il est dommage que le projet n'ait pas envisagé une concertation avec d'autres acteurs et initiatives menées dans des domaines d'intervention similaires. Lors des échanges de la mission d'évaluation avec des acteurs externes au projet, il a été révélé qu'il serait tout à fait possible de créer des synergies³⁹ et bénéficier d'appuis⁴⁰ pour renforcer davantage les interventions réalisées.

(iv) Mise en œuvre du projet

En ce qui concerne le degré de réalisation de l'objectif retenu par le projet, on peut dire qu'il est partiellement atteint. L'appréciation des évaluatrices est un peu mitigée. D'une part, on constate que les activités réalisées ont contribué fortement à sensibiliser la population bénéficiaire en favorisant une meilleure connaissance et compréhension des droits humains et en les motivant à chercher des voies effectives pour se défendre. Le caractère international du projet leur a fait comprendre les résultats positifs et avantages que d'autres communautés ont pu atteindre en utilisant l'approche des droits humains. Cet aspect du projet a permis de connecter assez bien l'approche internationale et les besoins et réalités des communautés indigènes.

Le projet a également motivé les bénéficiaires à partager les informations reçues lors des ateliers avec d'autres membres de leur organisation ou communauté. Ces résultats sont hautement positifs.

En revanche, on observe l'absence d'activités spécifiquement planifiées au niveau du projet et visant l'application concrète de ces droits. Les organisations ont mis au point quelques initiatives mais avec un niveau d'engagement insuffisant. Ce type d'initiatives aurait pu compléter le cycle d'information et de formation à un niveau plus opérationnel en montrant aux participants le parcours à suivre pour obtenir une protection judiciaire efficace et/ou avoir une réelle incidence au niveau politique. En effet, pour aboutir à de réels changements, on ne peut se limiter à la présentation des différentes revendications possibles, qui est certes une étape initiale nécessaire, mais il faut également prévoir un suivi jusqu'à la production de résultats concrets et durables. Ces initiatives auraient été un lieu d'apprentissage prometteur pour l'autonomie des communautés locales et le partenariat avec d'autres acteurs (OSC).

Consciente des résultats atteints, l'équipe d'évaluatrices estime tout de même que cet aspect du projet n'a pas été suffisamment exploité et développé et qu'il pourrait être envisagé comme un défi à relever pour la suite.

³⁹ Amnesty International se dit disposé à appuyer (même financièrement) la réalisation d'un suivi pratique aux formations données. Des outils de formation sur la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), sont également disponibles.

⁴⁰ Les appels à propositions organisés annuellement par la DEU, prévoient l'appui aux droits indigènes comme une ligne prioritaire, ce qui pourrait ouvrir une occasion de renforcement aux organisations impliquées dans la continuité des initiatives de chaque pays. Par ailleurs, ce thème est retenu comme priorité pour plusieurs bailleurs (voir point II.v)

(v) *Elaboration de la Curricula et du Manuel de formation des formateurs*

A propos des matériaux élaborés ou recompilés dans le cadre du projet, on apprécie : (i) Une diversité des matériaux identifiés (témoignages, invitations aux ateliers, recueil des évaluations des participants aux ateliers, documents internationaux, thématiques en relation aux violations des droits, déclarations élaborées dans le cadre des ateliers, etc.). Il y a une richesse à exploiter mais les matériaux ne sont pas groupés ou organisés selon le type d'informations et/ou l'objectif pour lequel ils doivent être utilisés. (ii) D'autre part, il est important de relever la demande spécifique des bénéficiaires souhaitant disposer d'outils très faciles à comprendre et qui expliqueraient clairement les mécanismes à suivre pour mener des revendications ou des actions de défense des droits. (iii) La prise en compte des besoins des langues se pose car la vulgarisation de l'information est conditionnée en partie par la compréhension des textes. Or il semble difficile de trouver des traducteurs maîtrisant les dialectes et, par exemple, ayant une connaissance de la terminologie légale. Ceci pose un problème très concret pour l'utilisation de documents légaux auprès de la justice. (iv) Le Manuel de formation des formateurs ne semble pas offrir un appui pédagogique véritable. Cet aspect pourrait expliquer le caractère didactique relativement faible dans l'organisation et l'utilisation des matériaux produits.

VII. Recommandations

Les recommandations proposées sont regroupées autour de deux composantes spécifiques, et complémentaires à la fois : (i) A court terme, développer les aspects qui n'ont pas été tout à fait réalisés sur des bases déjà existantes et consolider les acquis ; (ii) A moyen et long terme, évoluer vers une vision stratégique davantage axée sur l'application des droits et élargir les partenariats pour renforcer un environnement participatif avec une capacité d'impact durable.

(i) *Développer les aspects qui n'ont pas été tout à fait réalisés sur des bases déjà existantes et consolider les acquis*

Afin de ne pas négliger les résultats atteints par le projet, l'équipe d'évaluatrices recommande à l'IITC et aux organisations partenaires d'envisager une phase de continuité des initiatives réalisées. Il s'agira de concevoir, sur la base d'une analyse des avis et des propositions faites par les groupes bénéficiaires⁴¹ et l'équipe des formateurs⁴², un plan d'action permettant de compléter les actions qui n'ont pas été achevées tout en cherchant à répondre aux demandes de la population. A titre illustratif certaines suggestions sont proposées :

- Elaborer des matériaux d'appui contenant des orientations précises sur les procédures et mécanismes à suivre pour appliquer les normes stipulées dans les documents internationaux de protection des droits humains des peuples autochtones ; songer à une présentation accessible, illustrée et didactique (style feuille de route) facilitant la compréhension et l'utilisation par les destinataires. Prendre en compte les besoins linguistiques des communautés bénéficiaires. Explorer les outils disponibles, éventuellement utilisés par d'autres organisations et aussi par les instances gouvernementales chargées de formations dans des domaines similaires.

- Finaliser la production du *Manuel de formation des formateurs* en organisant l'information déjà disponible sur trois composantes au moins : (i) les contenus, (ii) l'approche méthodologique et (iii) les outils, mécanismes et cas illustratifs pouvant favoriser l'application des connaissances aux situations pratiques. Envisager éventuellement l'appui d'une assistance technique externe ponctuelle.

⁴¹ Document contenant les résultats des évaluations faites par les participants aux six ateliers.

⁴² Evaluation final des formateurs

- Considérer l'édition d'un Répertoire simple répertoriant les organisations existantes ainsi que les acteurs de la société civile et les bailleurs qui visent les communautés indigènes en priorité, en vue de favoriser les synergies et collaborations.

- Accorder un suivi à la demande de plusieurs groupes bénéficiaires qui souhaiteraient participer à de nouvelles formations ou accéder à un accompagnement de proximité afin de mieux soutenir leurs revendications.

(ii) Evoluer vers une vision stratégique axée sur l'application des droits ; soutenir les partenariats et la dimension participative pour un impact durable.

Un des défis posés aux acteurs internationaux au Mexique est d'appuyer et rendre potentiels les processus de participation démocratique des citoyens et citoyennes et de la société civile afin de consolider une société axée sur le respect des droits et la gouvernance participative.

Le projet a réussi à « mobiliser » les leaders et les communautés indigènes autour de la prise de conscience et la défense de leurs droits. Le besoin d'évoluer vers l'un statut autonome pourrait être un pas significatif vers la bonne gouvernance telle que souhaitée par les bénéficiaires qui réclament d' « être entendus et consultés ».

Dans cette perspective, l'IITC pourrait orienter son action vers le renforcement des besoins identifiés lors des ateliers réalisés par le projet et exprimés par les participants. Parmi les pistes considérées comme prioritaires, les évaluatrices recommandent de :

- Renforcer les capacités des organisations de base indigènes pour gagner progressivement des espaces de participation où elles pourraient s'exprimer efficacement et ainsi obtenir des changements et des réponses à leurs demandes. Au Mexique, par exemple, dans le cadre de la nouvelle législation indigène qui n'a pas encore été adoptée par tous les états, les communautés indigènes locales souhaiteraient pouvoir participer au débat et être consultées. Un accompagnement de qualité de ces groupes pourrait les aider à préparer les points qu'ils veulent débattre et les messages qu'ils souhaitent faire entendre par rapport à leurs conditions de vie et à l'amélioration du cadre légal de protection.

- Appuyer la représentativité des communautés indigènes dans les lieux politiques (auprès des autorités locales), et la représentativité des femmes en particulier, dans la perspective de renforcer la participation démocratique. Dans le même sens, appuyer la professionnalisation des organisations de base par le renforcement de leurs capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles, favoriser leur accès aux fonds et soutenir leur autonomie.

- Accorder une attention particulière aux initiatives qui peuvent renforcer les capacités de leadership des femmes dans la défense de leurs droits : droits à la terre, à la productivité, à l'alimentation et droit à la participation politique. Parmi les 26 états dans lesquels l'UFIC est présente, seulement 10 femmes occupent des postes de responsabilité. Il s'agit donc d'un besoin ressenti et évoqué par les femmes ainsi que par plusieurs personnes interviewées notamment par les formateurs et coordinateurs du projet.

- Elargir les collaborations et relations de partenariat en impliquant aussi d'autres organisations de la société civile, externes aux membres de l'IITC, en vue de favoriser la complémentarité et l'articulation multi-acteurs. Il s'agit d'un atout pour augmenter le potentiel d'incidence politique. Dans les espaces de dialogue avec les instances politiques, une représentativité diversifiée et élargie est proportionnelle à l'impact et aux résultats à obtenir, surtout en matière des droits humains des communautés exposées si fortement à l'exclusion et la discrimination.

VIII. Evaluation globale et observations finales

Le projet a permis la création d'un espace de sensibilisation et d'encouragement pour les populations indigènes qui sont durement confrontées à des situations de violation de leurs droits dans les quatre pays d'Amérique latine concernés par le projet. Dans un contexte où les peuples autochtones se sentent impuissants et extrêmement vulnérables, le projet apporte une contribution appréciable en informant les bénéficiaires sur les recours juridiques possibles pour canaliser leurs revendications et plaintes.

Les effets visibles sont particulièrement observables en relation avec (i) les apprentissages significatifs et encourageants fournis par les ateliers de formation ; (ii) le renforcement des capacités des « formateurs des formateurs » et des leaders autochtones qui ont été capables d'organiser des actions de démultiplication et de diffusion des informations dans leurs communautés ; (iii) l'envie suscitée chez les groupes bénéficiaires de se mobiliser, de s'organiser pour mieux défendre leurs droits auprès des autorités locales, de chercher des espaces de participation et de représentativité au niveau politique local.

Même si les résultats du projet n'ont pas atteint leur niveau maximal de réalisation, ils ont sans doute contribué à identifier de nouveaux défis et de nouvelles modalités pour mieux répondre aux attentes des groupes cibles à l'avenir. Avancer dans la recherche de synergies avec de nouveaux acteurs permettrait d'exploiter le potentiel du processus initié et serait un gage de réussite par les activités futures de l'IITC et de ses partenaires.

IX. Limites, contraintes et reserves

L'équipe d'évaluation souhaite attirer l'attention sur quelques limites et contraintes rencontrées durant la mission :

- Durant la phase de préparation de la mission de terrain, certaines difficultés se sont posées au niveau de la communication avec l'équipe responsable de la coordination du projet (au niveau national et international) ; ce qui n'a pas facilité l'organisation de l'agenda.
- Le fait que peu de bénéficiaires directs du projet se trouvent au District Fédéral a limité les possibilités de rencontrer un nombre représentatif d'entre eux. Malgré les efforts pour réaliser des entretiens téléphoniques avec les bénéficiaires des zones les plus éloignées, il s'est avéré difficile de rentrer en contact avec eux (numéros de téléphone changés, sans couverture...). En moyenne sur 8 appels tentés, un seul est réussi. Sur 24 participants contactés, seulement 3 ont pu être joints.
- Certains entretiens accordés ont été décommandés à la dernière minute.
- Une personne figurant comme formatrice, ayant été contactée pour un entretien, a dit n'avoir pas participé à l'atelier.
- Les acteurs externes au projet, interviewés durant la mission au Mexique, ne connaissaient ni le projet ni l'organisation responsable de l'exécution au niveau national.
- Les documents du Manuel de formation n'étaient pas disponibles. Nous les avons reçus le dernier jour de la mission à New York.
- Lors de la réunion organisée à New York, à la demande d'IITC, les coordinateurs du projet au Guatemala et au Pérou n'étaient pas présents.

En outre, s'agissant d'un projet régional, exécuté en quatre pays, l'équipe d'évaluatrices aurait aimé disposer de plus d'informations et avoir un agenda plus représentatif.

X. ANNEXES

ANNEXE 1 - Détails des questions d'évaluation

| Critères CAD | Questions d'évaluation | Sous-questions |
|--------------|---|--|
| Pertinence | Dans quelle mesure, le projet tel qu'établi et mis en œuvre par l'organisation bénéficiaire a-t-il répondu aux spécificités du contexte et aux besoins des bénéficiaires aux niveaux local et national? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les objectifs du projet répondent-ils correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels des groupes bénéficiaires (formateurs de formateurs, mentor, OSC)? ▪ La stratégie et la méthodologie adoptées sont-elles pertinentes avec le profil des participants et en cohérence avec l'objectif spécifique poursuivi? Les ateliers de formation réalisés (Sonora et Morelos) sont-ils adaptés aux besoins et aux réalités des groupes bénéficiaires? Le choix des contenus travaillés dans les supports didactiques (power point, DVD,...) est-il adapté et accessible aux populations bénéficiaires? ▪ Les risques sont-ils bien identifiés et analysés? Dans quelle mesure les stratégies adoptées sont-elles régulièrement actualisées pour tenir compte de l'évolution de la situation ? |
| Efficacité | Dans quelle mesure, le projet tel que mis en œuvre était en mesure d'atteindre les objectifs et résultats fixés? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les résultats atteints ont-ils contribué à réaliser les objectifs spécifiques visés par le projet ? ▪ L'implémentation de l'intervention correspond-elle à la stratégie retenue dans le Document du projet ? ▪ Les activités réalisées ont-elles contribué à renforcer les capacités des peuples autochtones ? ▪ Quels ont été les résultats atteints (formation des leaders indigènes (femmes et hommes), jeunes, OSC, élaboration de la curricula de formation aux Droits humains,...)? |
| Efficience | Dans quelle proportion la relation entre les ressources déployées et les impacts obtenus est-elle raisonnable ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les ressources financières et humaines mises en œuvre ont-elles contribué aux résultats et aux effets durables attendus par le projet, y compris le transfert de responsabilités et d'appropriation des capacités progressif au niveau local (leaders et organisations communautaires)? ▪ L'analyse de l'adéquation des moyens mis en œuvre et appréciation des coûts du projet est-elle bonne ? ▪ Le budget prévu et réalisé a-t-il favorisé la réalisation des objectifs ? |
| Impact | Dans quelle mesure le projet a-t-il permis la mise en place de procédures et de mécanismes soutenant le rôle de la société civile dans son soutien à la démocratisation ou à la promotion directe de la démocratie? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le projet a-t-il permis la mise en place d'une dynamique d'appui au rôle de la société civile comme acteur de démocratisation et de renforcement de l'exercice de la citoyenneté des groupes de base (formateurs formés, degré de participation des membres des peuples autochtones, des organisations communautaires, etc.) ; ▪ Quels sont les effets et les impacts observés (prévus ou inattendus) sur les bénéficiaires qui ont contribué à développer et renforcer une culture démocratique et de non-discrimination? ▪ Dans quelle mesure et par quelles pratiques le projet a-t-il contribué à promouvoir et à renforcer une gouvernance locale satisfaisante, notamment au niveau des Cellules des OSC de base ? ▪ Dans quelle mesure les groupes bénéficiaires (formateurs et OSC) sont-ils capables d'organiser des activités de |

| | | |
|------------------------|---|---|
| | | démultiplication dans leur milieu, contribuant ainsi au développement d'un environnement favorable aux pratiques démocratiques ? |
| Durabilité | Dans quelle mesure le projet tel qu'établi et mis en œuvre a-t-il créé ce qui vraisemblablement constituera un élan continu en faveur de la démocratisation? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les actions développées ont-elles contribué au renforcement effectif des capacités des acteurs et des groupes cibles, notamment des leaders indigènes et d'organisations de base ? ▪ Quel est le degré d'appropriation de l'entité bénéficiaire (IITC), et de ses partenaires dans les quatre pays, à accompagner et animer les organisations de la société civile dans son rôle de promotion directe de la démocratie et de la citoyenneté, une fois le projet terminé ? ▪ Les résultats positifs du projet sont-ils susceptibles de perdurer après la fin du projet? |
| Valeur ajoutée du FNUD | Qu'est ce que le FNUD a accompli via ce projet qui n'aurait pu être accompli via un autre projet, une autre source de financement ou d'autres agences exécutrices (gouvernement, ONG, etc.) ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est la valeur ajoutée (autre que financière) apportée par ce projet (FNUD) à l'organisation bénéficiaire (IITC) et à ses quatre partenaires ? En quoi et comment le projet contribue-t-il à renforcer leurs capacités de formation aux droits humains ? ▪ Qu'est ce que le FNUD a accompli via ce projet qui n'aurait pu être accompli via un autre projet, une autre source de financement ou d'autres agences exécutrices (gouvernement, ONG, etc.) ? ▪ Avoir bénéficié d'un financement du FNUD a-t-il aidé l'organisation bénéficiaire (IITC) et ses partenaires à établir des collaborations et des synergies avec d'autres acteurs (y compris des bailleurs) intervenant dans des domaines similaires dans le pays ? |

ANNEXE 2 – Documentation consultée

(a) Documents de programmation et de gestion du projet :

- Document de Formulation du Projet (Contrat FNUD), signé le 22/08/2008 ;
- Rapport intermédiaire d'exécution de Projet ;
- Rapport Final Narratif du Projet ;
- Documents utilisés pour la coordination intra-partenaires ;
- Outils et fiches d'évaluation pour les activités de formation.

(b) Matériaux didactiques élaborés dans le cadre des sessions de formation:

- Prospectus informatifs, outils de support (power point) et matériaux didactiques ;
- Matériaux produits pour les événements et activités communautaires ;
- Declaración de Atlacholoaya Xochitepec, Morelos, México, juillet 2009 ;
- Implementing the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples/Cómo garantizar la vigencia de la Declaración de la ONU sobre los Derechos de los Pueblos Indígenas ;
- Mécanismes relatifs à la présentation des plaintes sur les violations des droits humains (PowerPoint) ;
- Indicadores Culturales: Utilizar el factor cultural para la elaboración de políticas públicas sobre derecho a la alimentación (PowerPoint) ;
- Indicadores Culturales para Seguridad Alimentaria, Soberanía Alimentaria y Desarrollo Sostenible ;
- Los Pueblos Indígenas y el Derecho al Consentimiento Libre, Previo e Informado;
- Los Derechos de los Pueblos indígenas (PowerPoint) ;
- Los Derechos económicos, sociales y culturales de los Pueblos indígenas (PowerPoint) ;
- Programme de l'Atelier sur les Droits humains, organisé par CITI, Vicam Pueblo, Sonora, Mexico, novembre 2008 ;
- Invitación a participar en un Taller de Capacitación sobre Derechos Humanos: 'Utilizando el Campo Internacional para defender los derechos de los Pueblos Indígenas', Julio 2009 ;
- Résultats de l'évaluation du programme de formation, réalisée par l'équipe des formateurs.

(c) Autres documents:

- Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), Nations Unies, septembre 2008 ;
- Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones, Nations Unies, septembre 2007 ;
- United Nations Human Rights bodies Chart of Human Rights and Climate;
- Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales, adoptado y abierto a la firma, ratificación y adhesión por la Asamblea General en su resolución 2200 A (XXI), de 16 de diciembre de 1966 ;
- Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos, Adoptado y abierto a la firma, ratificación y adhesión por la Asamblea General en su resolución 2200 A (XXI), de 16 de diciembre de 1966 ;
- Comunicación sobre el asesinato de Miguel Ángel Perez Casales, líder indígena y Campesino, noviembre 2009 ;
- Agricultura y Desarrollo Rural durable (ADRS) et Peuples autochtones ;
- Mexico – European Union Strategic Partnership, Council of the European Union, May 2010 ;
- Country Strategic Paper, Mexico, 2007-2013 ;
- Plan Director 2009-2012, AECID ;
- Informe del Diagnostico sobre El acceso a la justicia para los indígenas en México, Estudio de caso en Oaxaca, Oficina en México del Alto Comisionado para las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, 2007 ;
- El Reconocimiento legal y vigencia de los Sistemas Normativos Indígenas en México, Naciones Unidas, Derechos Humanos, Oficina en México del Alto Comisionado para las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, 2008 ;
- El derecho a una vida libre de discriminación y violencia: mujeres indígenas de Chiapas, Guerrero y Oaxaca, Oficina en México del Alto Comisionado para las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, 2007 ;
- Sieder, Rachel, Multiculturalism in Latin America: indigenous rights, diversity and democracy. Palgrave Macmillan, 2002.

ANNEXE 3 – Liste des personnes interviewées

▪ Membres de l'UFIC et de l'équipe du Projet

| Nom & Prénom | Responsabilité | Entretiens | Coordonnées |
|----------------------|---|---------------------------------|-----------------------------|
| Saúl VICENTE VASQUEZ | Coordinateur du projet au Mexique, Formateur, Secrétaire général de l'UFIC Membre d'IITC Mexique | Mercredi 11/05 11h00 – 13h00 | saul@treatycouncil.org |
| Rocío MIRANDA | UFIC National, Campeche Membre Fondatrice de l'UFIC Secrétaire d'Organisation | Mercredi 11/05 11h00 – 13h00 | rociomiranda.ufic@gmail.com |
| Isabel QUEVEDO | Coordinatrice de l'Atelier de Morelos. UFIC Morelos, Membre de la Société Coopérative CALMECAC-MASCARONES | Judi 12/05 11h30-14h00 | universinaua@yahoo.com.mx |

▪ Intervenants et Bénéficiaires du Projet

| Nom & Prénom | Rôle dans le Projet | Entretiens | Coordonnées |
|------------------------------|--|---|--|
| Rocío MIRANDA PEREZ | Participant à l'Atelier de Morelos ⁴³ | Mercredi 11/05 10h00 – 11h00 | rociomiranda.ufic@gmail.com |
| Gonzalo ARISPE | UFIC National, Hidalgo Fondateur du Comité National et de l'Etat d'Hidalgo. Planification et Développement Rural | Mercredi 11/05 11h00 – 13h00 | |
| Alejandro HERNANDEZ BADILLA, | UFIC National, Hidalgo Président de l'UFIC, Etat d'Hidalgo. Logement, Alimentation, Projets productifs | Mercredi 11/05 11h00 – 13h00 | |
| Arturo Ramón GRACIAS | Participant à l'Atelier de Morelos. Avocat, ONG "Ser justos y libres" | Entretien téléphonique | sjpsl@hotmail.com |
| Francisco VILLEGAS | Coordinateur et membre de la Tribu YAQUI | Judi 12/05 19h00 – 19h20 Entretien téléphonique | pacovilleg@hotmail.com 016434380148 |
| Guadalupe RODRÍGUEZ | Participant à l'Atelier de Morelos. Municipalité d'Oaxaca, ONG Initiative Citoyenne Oaxaqueña. Zapoteca UFIC, Oaxaca | Mercredi 11/05 18h00 – 18h20 Entretien téléphonique | roog61@yahoo.com.mx |
| Santos DE LA CRUZ CARROLLO | Participant à l'Atelier de Morelos. Avocat. ONG "AJAGI AC", Wixarika | Mercredi 11/05 18h30 – 18h50 Entretien téléphonique | ala_cran20@hotmail.com |

▪ Autres acteurs

| Nom & Prénom | Organisation/Entité - Fonction | Entretiens | Coordonnées |
|-----------------|--------------------------------|----------------|--|
| Natalie BARRETO | Délégation de l'UE au Mexique, | Vendredi 13/05 | Natalia.BARRETO@eeas |

⁴³Utilizando el Campo Internacional para defender los Derechos de los Pueblos Indígenas" en Atlacholoaya, Xochitepec

| | | | |
|--------------------|--|---------------------------------------|--|
| | Conseillère de Coopération en Droits Humains | 13h00 – 14h00 | .europa.eu Tél : + 52(55)55 40 33 45 |
| Irving MANCHINELLY | Chef du Département des Relations Interinstitutionnelles pour la sensibilisation de la Commission Nationale pour le Développement des Peuples Indigènes. | Vendredi 13/05 10h00 – 11h00 | imanchinelly@cdi.gob.mx |
| Ana Hilda | Experte indépendante, responsable des formations en Droits Humains auprès des OSC | Entretien annulé à la dernière minute | |

▪ **Autres acteurs contactés mais appels restés sans réponse**

| Nom & Prénom | Organisation/Entité - Fonction | Coordonnées |
|---------------------------|--|--|
| Cristina MAGAÑA | UNDP Mexico, Coordinatrice du programme "Sistemas normativos indígenas e intervención del Estado en comunidades indígenas" | Cristina.magana@pnud.org.mx http://www.undp.org.mx/spip.php?page=proyecto&id_article=1306 |
| Isidro PEDRAZA CHÁVEZ | Président de l'UFIC Nationale, Député local LXI Legislatura | isidro.pedraza59@gmail.com |
| Domingo RODRIGUEZ MARTELL | Député local LXI legislatura, Membre de UFIC SLP | itdhipaak@hotmail.com |
| Cecilio SOLIS LIBRADO | Red Internacional de Turismo Indígena "RITA", Participant à l'Atelier de Morelos. | avesierra@yahoo.com.mx |
| Nira CARDENAS | Officier du Haut Commissaire des droits humains au Mexique | nira.daryanani@gmail.com |

ANNEXE 4 – Liste des acronymes

| | |
|------------|--|
| AECID | Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement |
| EZLN | Ejército Zapatista de Liberación Nacional |
| CDI | Commission Nationale pour le Développement des Peuples Indigènes |
| CERD | Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale |
| CEPRODI | Centro de Proyectos de Desarrollo Integral |
| CHIRAPAC | Centro de Culturas Indígenas del Perú |
| CITI | Consejo Internacional de Tratados Indios |
| CSO | Civil Society Organisation |
| DESC | Droits Economiques, Sociaux et Culturelles. |
| ECOSOC | Conseil économique et social des Nations Unies |
| EZLN | Ejército Zapatista de Liberación Nacional |
| HRC | Human Rights complaint mechanisms |
| IDH | Indice de Développement Humain |
| ILO | International Labour Organisation |
| IITC | International Indian Treaty Council |
| MJK | Kuna Youth Movement |
| MOU | Memorandum of Understanding |
| OAS | Inter-American Human Rights Commission |
| OEA | Organisation des Etats Américains |
| ONG | Organisation Non-Gouvernementale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| UE | Union Européenne |
| UN | United Nations |
| UNDP | Department of Public Information Non Governmental Organization |
| UN EMRIP | United Nations Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples |
| UNFAO | United Nation Food and Agriculture Organization |
| UNFCCC | United Nations Framework Convention on Climate Change |
| UNDEF/FNUD | United Nations Fund for Democracy/ Fonds des Nations Unies pour la Démocratie |
| UFIC | Unidad de la Fuerza Indígena y Campesina |
| UNPFII | International Expert Group Meeting on Indigenous Peoples and Forests |